

1. Titre du projet	Appui au renforcement du système de diffusion des normes sanitaires et phytosanitaires au Bénin
2. Thèmes n° 1, 2 et/ou 3	Thème n°3
3. Date de lancement	1 janvier 2008
4. Date d'achèvement	31 décembre 2009
5. Organisation(s) auteur(s) de la demande	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin Contact : M. Patrick Noyes Pnoyescib@hotmail.com
6. Organisation(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin
7. Contexte et raison d'être du projet	Appendice 3 ci-joint
8. Gestion du projet	Appendice 4 ci-joint
9. Objectifs du projet	<p>L'objectif général de ce projet est d'améliorer la communication et le partage d'informations entre les différentes institutions impliquées dans le domaine des normes SPS, et entre celles-ci et les opérateurs privés. Cela permettrait de créer un partenariat public-privé dont la finalité est de promouvoir les exportations agricoles du Bénin et de favoriser l'intégration du pays dans le système commercial multilatéral. En particulier, ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès des opérateurs aux informations sanitaires et phytosanitaires officielles du Bénin ainsi qu'à celles des autres pays de la région UEMOA, ▪ Créer un cadre de concertation qui regroupe aussi bien les institutions publiques que le secteur privé, ▪ Améliorer la capacité des institutions nationales à prendre en charge efficacement le flux de notifications SPS qui entrent et sortent du pays, ▪ Introduire une approche proactive dans la prise de décision en matière sanitaire et phytosanitaire à travers la veille technique et l'alerte précoce, ▪ Améliorer la réactivité des institutions nationales et du secteur privé en cas de crise dans une filière donnée, ▪ Renforcer les capacités techniques des institutions nationales afin qu'elles soient capables de mesurer les implications, pour les exportations agricoles du pays, des normes SPS en cours d'élaboration au niveau international (Codex, OIE, CIPV).
10. Résultats du projet	<p>Les résultats attendus de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les opérateurs privés savent où trouver l'information SPS et peuvent accéder facilement à tous les textes réglementaires et normatifs relatifs aux produits alimentaires des pays de l'UEMOA en général et du Bénin en

	<p>particulier ainsi qu'aux textes régionaux en vigueur</p> <p>Indicateurs : Tous les textes pertinents publiés sur le site www.economiebenin.org, module de vente en ligne des normes du Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de Qualité (CEBENOR) mis en place, fascicules sur le Point National d'Information SPS produits et distribués, rapport de formation du personnel des centres d'information/de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de concertation sur les questions SPS entre les institutions publiques et entre celles-ci et le secteur privé mis en en place <p>Indicateurs : Texte juridique portant création et attributions du mécanisme, procédures de fonctionnement établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutions nationales parties prenantes dans le système SPS et notamment dans la prise en charge des notifications formées <p>Indicateurs : Commentaires soumis sur des notifications entrantes, rapport de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités techniques et matérielles du Point National d'Information SPS renforcées <p>Indicateurs : Procédures de prise en charge des notifications établies, rapports des réunions du Point National d'Information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cellule de veille, d'alerte précoce et de gestion de la crise mise en place <p>Indicateurs : Rapports de création et de mise en route de la structure, procédures de fonctionnement rédigées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédures de gestion de la crise établies et bien comprises par les intervenants <p>Indicateurs : Documents de procédures rédigés, rapports des formations des cadres concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure participation du Bénin aux travaux des organisations internationales de normalisation (Codex, CIPV, OIE) <p>Indicateurs : Positions nationales aux discussions en cours rédigées, rapport de formation des cadres concernés.</p>
11. Activités du projet	<p>Afin d'atteindre l'objectif final du projet qui est de promouvoir l'accès des produits agricoles béninois aux marchés internationaux, il s'avère indispensable d'améliorer le flux et le partage des informations SPS au niveau national entre les différentes parties prenantes. Plusieurs activités de formation et d'élaboration de mécanismes de coordination et de concertation permettront d'atteindre chacun des objectifs spécifiques définis dans ce projet. Ces activités sont :</p> <p>Activité 1 : Publication des textes juridiques et des normes SPS nationaux des pays de l'UEMOA et notamment du Bénin ainsi que des textes régionaux (UEMOA) sur le portail www.economiebenin.org,</p> <p>Activité 2 : Accompagnement du CEBENOR dans le démarrage de l'activité de vente des normes techniques,</p> <p>Activité 3 : Renforcement des centres de documentation et d'information</p>

	<p>existants et du Point National d'Information,</p> <p>Activité 4 : Analyse de la situation actuelle en matière de partage d'informations et dégagement des orientations en vue de mettre en place un cadre de concertation,</p> <p>Activité 5 : Amélioration du système de diffusion rapide des notifications auprès des différentes parties concernées et d'un mécanisme d'appel à commentaires,</p> <p>Activité 6 : Dynamisation du Comité National Codex afin d'améliorer la participation du Bénin aux travaux de la Commission en veillant à la participation du secteur privé,</p> <p>Activité 7 : Amélioration de la compréhension des travaux et du fonctionnement des trois sœurs et de la relation entre celles-ci et l'Accord SPS,</p> <p>Activité 8 : Accompagnement de la cellule de veille, d'alerte précoce et de gestion de crise dans le démarrage de ses activités.</p> <p>Appendice 5 ci-joint</p>
12. Calendrier	Appendice 6 ci-joint
13. Coopération entre les secteurs privé et public	<p>Ce projet vise à établir un partenariat public-privé durable à travers la mise en place d'un système de concertation et d'échange d'informations.</p> <p>Dans ce projet, la coopération entre le secteur public et le secteur privé se matérialise à travers la coordination de celui-ci par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin, établissement à caractère public ayant pour vocation d'assurer la liaison entre les industriels du Bénin et les pouvoirs publics, placé sous la tutelle du Ministère chargé du Commerce. Par ailleurs, dans ce projet, les institutions publiques jouent un rôle prépondérant dans la mise en place des structures qui permettent aux opérateurs d'accéder aux informations SPS pertinentes afin de produire des marchandises qui répondent aux normes des marchés de destination. Le projet, à travers ses actions de formation et d'information s'assurera d'une participation efficace du secteur privé dans l'élaboration des normes au niveau national ou international à travers l'apport de la connaissance du métier et l'explication des contraintes rencontrées sur le terrain.</p>
14. Budget	<p>Coût total du projet : 363 858 dollars EU</p> <p>Appendice 7 ci-joint</p> <p>Appendice 8 ci-joint</p>
15. Contributions d'autres sources que le FANDC	Contribution Etat béninois : 46 400 dollars EU

APPENDICE 3

CONTEXTE DU PROJET

Généralités

Le Bénin est un pays de la sous région d’Afrique de l’Ouest, membre de l’Union Economique et Monétaire d’Afrique de l’Ouest (UEMOA).

Le pays s’étend sur une superficie de 115 762 km² et compte une population de plus de 7 millions d’habitants (6, 918 millions en 2004 avec un taux de natalité annuel de 3,2%). La population béninoise est à dominance féminine (51,5%) et jeune (46,8% de la population a moins de 15 ans). Comme la majorité des pays africains, le Bénin est un pays rural. La population rurale y représente 61,1 % du total.

Les principales villes du pays sont : Porto-Novo, Cotonou, Djougou, Abomey, Bohicon, Parakou, Ouidah, Lokossa. Bien que la capitale administrative soit Porto Novo, Cotonou est la ville la plus importante du pays. Elle concentre l’activité économique et constitue le plus grand marché de l’emploi du pays.

Le Bénin est en phase de croissance économique positive depuis le début des années quatre vingt dix et la mise en place des réformes de la politique économique (Tableau 1). Cependant, une baisse de la performance économique a été enregistrée depuis le début des années 2000. Elle reflète à la fois une diminution des activités du port de Cotonou, l’effondrement du sous-secteur coton, les restrictions du commerce imposées par le Nigeria, ainsi que les défis structurels de l’économie¹.

Cette croissance économique fluctuante s’est produite dans un cadre d’inflation instable. Suite au pic de l’indice des prix à la consommation enregistré en 1994 après la dévaluation et sa baisse consécutive (taux de 1,6% en 1999), l’inflation a connu une seconde hausse en raison de l’application de Tarif Extérieur Commun douanier à l’ensemble des pays de l’UEMOA et de la hausse du prix des produits pétroliers (+35%), pour s’établir aux environs de 3 % en moyenne sur la période 2000-2003. Elle a ensuite de nouveau commencé à fluctuer pour se situer fin 2006 à 2,1% (Tableau 1).

Le secteur des services est un pan important de l’économie béninoise. Il contribue à près de 50% du PIB (réexportation importante vers le Nigeria)¹. Le secteur secondaire, en revanche, demeure le maillon le plus faible de l’économie, malgré les réformes sur l’amélioration du cadre institutionnel et les actions de relance menées depuis le début de la décennie 90. Sa part dans la création de la richesse est restée en moyenne stable à 13%. Il est dominé par l’industrie alimentaire, l’industrie textile et la production du ciment².

Le Bénin, et notamment la ville de Cotonou, possède certains atouts lui permettant de développer son activité économique. Le port, le marché international de Dantokpa, le marché du textile très florissant à Cotonou, les parcs de vente de véhicules d’occasion sont autant de lieux d’activités économiques drainant au cours de la journée une foule d’opérateurs et occasionnant de ce fait une effervescence professionnelle. Cotonou constitue un carrefour de

¹ Gouvernement du Bénin, 2006, Stratégie de coopération 2006-2010

² www.gouv.bj

l'axe commercial et routier Abidjan - Accra – Lomé – Lagos et de l'axe Lagos - Niamey – Ouagadougou. Elle est un lieu privilégié de travail pour bon nombre d'agents économiques³.

Cependant, malgré ces atouts, le commerce extérieur ne représente qu'une part minoritaire dans les revenus du pays (~ 14% du PIB provient de l'exportation des biens et services en 2005 soit 610 Millions de dollars EU. Une valeur en hausse de 5% par rapport à l'année précédente). En contrepartie, le pays est un net importateur de biens et services (~ 1183 Millions de dollars EU en 2005). Il consacre plus du quart de son PIB à l'importation et affiche donc une balance de paiements déficitaire (avec moins de 573 Millions de dollars EU en 2005)⁴.

Tableau 1 : Quelques indicateurs économiques

Indice Harmonisé des Prix à la consommation (Octobre 2006)	136,6
Taux d'inflation Octobre 2006	2,1 %
Inflation en 2005	5,4 %
Indice de la production Industrielle (4ème Trimestre 2005)	159,9
Taux de chômage à Cotonou (Avril 2003)	6,8 %
PIB NOMINAL (en milliards FCFA) "2005"	2309,1
Taux de croissance réel du PIB en 2005	3,5 %
Prévisions de croissance du PIB en 2006	4,0 %
Déflateur du PIB 2005 (provisoire)	4,0%
PIB par habitant en 2005 (FCFA)	292 000

L'économie du Bénin est largement dominée par les activités informelles qui emploieraient, selon le recensement de 2002, 95% de la population active. En effet, le secteur informel contribue à plus de 70% du PIB. Les activités primaires sont informelles à quasiment 100% de leur valeur ajoutée, les industries à plus de 60 % et les services marchands à 74%⁵.

Le développement de l'entreprenariat formel au Bénin est limité par des obstacles d'ordre institutionnel perçus par les investisseurs tels que :

- les taux d'imposition élevé,
- la lourdeur de l'administration et de la législation fiscale,
- le coût des crédits bancaires,
- l'accès aux financements bancaires.

Au Bénin, le tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Cotonou représente la ville qui contribue le plus à la pauvreté urbaine (64%). Le seuil de pauvreté global tel que

³ FAO, TCP/FAO/2904, documents de projet

⁴ Banque Mondiale, 2007, Benin at a glance

⁵ Organisation de Coopération et de Développement Economique & Banque Africaine de Développement, 2005, Perspectives économiques en Afrique.

déterminé par Aho et ses collaborateurs en 1997 était de 166.773 Fcfa à Cotonou. Ce seuil était plus élevé que celui observé dans plusieurs autres villes du Bénin notamment Porto-Novo (131.770 Fcfa), Parakou (110.933 Fcfa) et Abomey-Bohicon (98.724 Fcfa). Cette forte contribution s'explique par son poids démographique et la forte incidence relative de la pauvreté³.

Bien que l'inflation et la crise du coton ont certainement tiré ces seuils vers le haut depuis la fin des années quatre vingt dix, ces résultats restent valables aujourd'hui en terme relatif. Cette pauvreté peut s'expliquer, entre autres, par les facteurs suivants :

- la forte pression qui renchérit le prix de la terre, donc les dépenses de logement,
- la forte proportion de non-autochtones qui sont venus à Cotonou pour des raisons de travail et qui doivent louer leur logement,
- la priorité accordée par les ménages urbains à l'achat de terres et à la construction de maisons comme type de propriété et d'épargne,
- des dépenses supplémentaires de transport pour aller au travail dues à l'étalement de la ville,
- la pression pour respecter un standing social par des dépenses supérieures, entre autres en habillement.

Situation du secteur agricole et alimentaire

Depuis 1990 où l'économie a renoué avec la croissance, le secteur primaire représente un peu plus du tiers du PIB contribuant en moyenne pour 40% de sa valeur avec une croissance de 4,4 % annuellement⁴. Le secteur occupe environ 56% de la population active.

Tableau 2 : Principales importations et exportations de produits agricoles en 2004⁶

Importations		Exportations	
Produits	Quantité (1000 T)	Produits	Quantité (1000 T)
Riz usiné	439,4	Fibres de coton	154,1
Pâte de tomate	29,1	Anacarde	31,3
Viande de poule	28,3	Cigarettes	7,1
Viande de dindon	22,9	Huile de palme	6,5
Huile de palme	34,8	Tourteaux de coton	5,6
Préparations alimentaires diverses	14,7*	Noix de karité	4,7
Sucre raffiné	20,3	Huile de palmiste	3,5
Farine de blé	32	Graines de coton	3,5
Autres viandes	17,7	Oléagineux	2,7
Cigarettes	1	Ananas	2,2

* Chiffre exprimé en Millions de dollars EU

L'agriculture réalise 80% des recettes d'exportation. Le coton est la filière d'exportation la plus importante et la plus viable actuellement. Elle assure près de 40% des recettes d'exportation, 90% des recettes agricoles, d'importants revenus monétaires à plus de 120.000 exploitants agricoles et contribue à plus de 70% aux exportations officielles du pays.

⁶ FAO, 2006, Indicateurs de l'alimentation et de l'agriculture

En dehors du coton et ses dérivés, les autres cultures de rente du pays sont le palmier à huile, le manioc, l'ananas et l'anacarde qui constituent des filières potentielles d'exportation².

Dans un pays où 14% de la population souffre de sous-alimentation⁷ et où le quart des enfants moins de 5 ans souffre de malnutrition⁴, l'agriculture joue un rôle primordial dans la sécurité alimentaire.

Les principales productions agricoles sont le coton, le manioc, l'igname et le maïs. Selon les données de la BCAO pour l'année 2005, la production de coton graine a avoisiné les 427 mille tonnes et celle de l'arachide 169 mille tonnes alors que la production vivrière a dépassé les 8 millions de tonnes. La production vivrière est dominée par le manioc (~45%) et le maïs (~26%).

Au plan foncier, le Bénin dispose de ressources importantes en terres pour son agriculture. Cet avantage en dotation naturelle à l'échelle du pays cache cependant beaucoup de disparités qui sont relevées entre les départements et à l'intérieur de ceux-ci. Dans les départements du Nord il existe encore d'énormes potentialités en terre à l'exception de certaines communes de l'Atacora et de la Donga où le seuil critique de charge agro-démographique est dépassé. Au centre la situation diffère selon le département. Dans les départements du Sud, le seuil critique est atteint et même dépassé, sauf dans les communes de Kétou et Aplahoué⁸.

La presque totalité des terres rurales est sous le régime du droit coutumier. Ce régime foncier, malgré sa souplesse et sa facilité d'adaptation aux mutations socio-économiques, comporte de nombreuses limites qui sont la cause de l'insécurité foncière grandissante surtout dans les zones rurales. Cette situation d'insécurité met des obstacles à la diversification des cultures pour tous les exploitants, au développement des systèmes agro-forestiers, à l'adoption de nouvelles technologies, à l'association agriculture-élevage, aux investissements agricoles, à l'accès des exploitants au crédit ; autant de cas de figures favorables à l'aggravation de la pauvreté⁸ et défavorables à toute stratégie de promotion des exportations agricoles. Ceci explique également la réticence des exploitants agricoles à mettre en place les dispositifs relativement coûteux qui sont exigés pour la certification aux bonnes pratiques agricoles.

Après les réformes des années quatre vingt qu'a connu l'agriculture béninoise et qui visaient au désengagement de l'Etat, d'autres réformes se sont succédées à partir de 1990. Celles-ci vont de la publication de la Lettre de Politique de Développement Rural de 1991 (MDR 1991) à la Table Ronde du Secteur Rural en 1995 (MDR/MPRE 1995), puis à la Lettre de Déclaration de Politique de développement Rural en 1999 (MDR 1999) et enfin à l'élaboration du schéma Directeur d'Aménagement Rural de 2001. Ces réformes avaient comme objectifs de :

- Contribuer à la croissance économique, à l'équilibre de la balance commerciale et à la création d'emplois,
- Contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la qualité et de l'innocuité des aliments,

⁷ FAOSTAT, 2004, Statistiques de sécurité alimentaire.

⁸ Behanzin E. 2007, Bonnes pratiques dans le cadre des conventions locales et de l'enregistrement des communautés pour un statut rural stable

- Maintenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population en expansion rapide (3,3% par an),
- Diversifier et intensifier la production agricole d'une manière durable, c'est-à-dire sans hypothéquer la base productive nationale et le patrimoine écologique,
- Contribuer, au sein des communautés rurales, à l'amélioration des rapports hommes/femmes⁹.

Aujourd'hui, l'agriculture béninoise est caractérisée par un système de polyculture traditionnel (avec des rotations d'assolement et des jachères plus ou moins longues selon les régions), un faible niveau de mécanisation (houe et coupe-coupe sont largement utilisés, culture attelée et tracteurs principalement pour les zones septentrionales. Environ 76% des emblavures sont en culture manuelle contre 23% en culture motorisée¹⁰) et un faible niveau d'intensification notamment pour les cultures vivrières en raison de l'inaccessibilité des semences améliorées, des pesticides et des fertilisants.

En effet, suite à la suppression des subventions aux engrais et à la libéralisation des marchés des intrants agricoles, mesures piliers de la politique agricole des années quatre vingt, les prix et l'usage de ces produits s'en sont trouvés sensiblement affectés (les engrais sont presque exclusivement utilisés pour le coton) ce qui a causé une baisse de la productivité, consécutive notamment à l'appauvrissement des sols, et donc une paupérisation des producteurs.

Cependant, la faible productivité n'est pas à elle seule à l'origine des faibles revenus des agriculteurs et de l'insécurité alimentaire qui prévaut dans le pays ; les problèmes d'ordre logistique font entrave à l'approvisionnement et à la commercialisation des produits.

A titre d'exemple, suite à un appui aux producteurs par les organisations faïtières du Centre Bénin (apport de semence améliorée), la production vivrière locale a explosé, dégageant des surplus importants commercialisables (maïs en particulier). Mais, cet essor de production ne s'est pas traduit par une augmentation du revenu du producteur, au contraire, du fait des difficultés d'écoulement des produits et des faibles prix d'achat imposés par les commerçants et collecteurs (prix auxquels le producteur se soumet car il doit faire face à d'autres contraintes et besoins monétaires)¹¹.

Système de sécurité sanitaire des aliments

Le cadre institutionnel de sécurité sanitaire des aliments au Bénin est marqué par un système à institutions multiples qui pourrait être efficace avec une coordination unique. Les institutions suivantes jouent un rôle primordial dans ce système :

- La Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) : chargée de l'inspection et du contrôle des aliments transformés, elle possède un laboratoire qui lui permet d'effectuer les analyses sur les prélèvements. Par ailleurs, la DANA est chargée des questions relatives à la nutrition et à l'alimentation, à savoir la centralisation des informations nutritionnelles, la coordination des activités, l'évaluation de l'état de malnutrition, la promotion des aliments locaux, la promotion de l'hygiène alimentaire, l'éducation nutritionnelle, etc.,

⁹ Kunzler, D. & Tassou, Z., 2004, La promotion de l'agriculture au Bénin : place et rôle des CPR

¹⁰ Tchougourou, A. 2004, La mécanisation de l'agriculture au Bénin : bilan et perspectives. Communication à l'atelier national sur le financement de la mécanisation de l'agriculture au Bénin, du 25 au 27 août 2004.

¹¹ Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale, 2005.

- La Direction de l'Agriculture (DAGRI) : chargée de définir la politique de l'Etat en matière de production végétale. Cette mission comprend entre autres la surveillance phytosanitaire, l'aide à la production de semences et plants, l'organisation du contrôle sanitaire des végétaux et de produits végétaux et le contrôle de la qualité des intrants agricoles ainsi que leur utilisation,
- La Direction de l'Elevage (DE) : est responsable de l'inspection et du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale et de la production animale. Cela inclut la protection sanitaire des aliments, le contrôle de l'alimentation du bétail, des médicaments vétérinaires et autres intrants, l'abattage et l'inspection des boucheries
- La Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des Produits (DPQC) : chargée de l'inspection et du contrôle des matières premières agricoles brutes et semi-transformées, y compris des matières premières agricoles importées ou destinées à l'exportation. Ces responsabilités incluent la certification de la qualité de la production, des conditions de transport, le conditionnement et le stock,
- La Direction des Pêches (DP) : chargée du contrôle des produits de la pêche,
- La Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) : chargée principalement de l'inspection et du contrôle des eaux et des installations de production et de vente des aliments,
- Le Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de Qualité (CEBENOR) : responsable principalement de l'élaboration, de l'homologation et de la promotion de l'utilisation des normes. Aussi, le CEBENOR a pour charge de mettre en place un système national de certification des produits et services,
- La Direction de la Métrologie et du Contrôle de Qualité (DMQC) : chargée du contrôle des instruments de mesure. Elle assure l'expertise et le contrôle métrologique des équipements industriels. Son rôle prend toute sa signification dans le contexte actuel d'accréditation des laboratoires d'analyses alimentaires.

S'ajoutent à ces institutions, un certain nombre d'intervenants chargés d'apporter le support technique nécessaire au fonctionnement du système et de servir de relais avec les acteurs non institutionnels. Parmi ceux-ci, on retrouve les Centres Régionaux pour la Promotion Agricoles (CeRPA) chargés de la formation et de l'appui aux organisations paysannes, le Centre Régional de Nutrition et d'Alimentation Appliquée (CERNA) chargé d'assister les petites entreprises alimentaires par la formation ou l'aide technologique, etc., l'Institut National de Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) chargé de produire une technologie adaptée et accessible aux agriculteurs et aux petits transformateurs.

Au niveau technique, il est à signaler le concours de deux laboratoires publiques qui s'ajoutent au laboratoire de la DANA, à savoir le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) qui renferme un laboratoire de microbiologie alimentaire et deux laboratoires de chimie et le Laboratoire des Sciences du Sol, des Eaux et de l'Environnement (LSSEE), traditionnellement chargé de l'analyse du sol (afin d'appuyer les agriculteurs dans le choix des cultures et des amendements), de l'eau agricole et des résidus au niveau des feuillages. Ce

laboratoire s'est récemment orienté vers les analyses des métaux lourds dans les produits de la pêche. Ces deux laboratoires font l'objet d'assistance technique, en vue de leur accréditation.

La multiplicité des intervenants dans le système est à l'origine d'une confusion des opérateurs privés et parfois d'un double emploi sur le terrain. Aussi, il est parfois compliqué pour les agents d'une institution donnée de comprendre les limites de leurs compétences. Ceci est particulièrement vrai pour le volet analyse alimentaire qui permet de déterminer si une denrée alimentaire est propre à la consommation ou non, ou si elle est conforme aux exigences de l'exportation ou pas. Ceci montre la nécessité d'assurer une bonne circulation des informations SPS et la mise en place d'un cadre de concertation qui implique tous les acteurs aussi bien publics que privés.

En outre, les ressources humaines des institutions intervenant dans le système sont gravement affectées par les programmes d'ajustement structurel, et nécessitent un renforcement substantiel, tant des cadres de conception que d'agents d'exécution. Les ressources matérielles sont aussi insuffisantes. Le matériel et l'équipement technique lorsqu'ils existent, demeurent parfois inopérants, faute de formation adéquate des techniciens manipulateurs, ou de maintenanciers¹².

Le cadre juridique dispose de lois, décrets et arrêtés qui abordent des domaines divers de la sécurité sanitaire des aliments. Mais ces textes ne sont pas souvent appliqués, le contexte national de suivi manquant de rigueur. Ce cadre juridique est soutenu par une loi de base: la loi 84 – 009 du 15 mars 1984 et ses huit décrets d'application. Ces décrets concernent différents aspects tels que¹²:

- l'obligation de déclaration et d'autorisation préalable avant la production et la commercialisation des denrées alimentaires,
- la définition des conditions de production et de commercialisation des denrées alimentaires particulières,
- les dispositions relatives aux:
 - additifs utilisés dans les aliments
 - contaminants et substances indésirables
 - matériaux de contact et produits de nettoyage de ces matériaux
- les dispositions relatives à l'organisation de :
 - la recherche et la constatation des infractions
 - la réglementation des mesures administratives prises.
- les dispositions concernant la création d'un organe de coordination, avec ses attributions, sa composition et son fonctionnement: le Comité Technique de Contrôle des Denrées Alimentaires.
- les dispositions concernant la création d'un organe consultatif : la commission nationale du Codex Alimentarius,
- les dispositions relatives à l'hygiène de la production et de la commercialisation des denrées alimentaires,
- les dispositions relatives à l'étiquetage et à la présentation des denrées alimentaires.

Les textes les plus significatifs pour la sécurité sanitaire des aliments sont présentés ci-dessous :

¹² FAO, 2005, Situation nationale en matière de sécurité sanitaire des aliments au Bénin. Conférence régionale FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique.

- Loi N° 84-009 du 15 mars 1984 sur le contrôle des denrées alimentaires,
- Loi N° 87-008 du 21 septembre 1987 portant régime des taxes de contrôle du conditionnement et de la normalisation des produits agricoles,
- Loi N° 91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin,
- Décret N° 1985-233 du 10 juin 1985 relatif aux déclarations et aux autorisations préalables de production et de commercialisation des denrées alimentaires,
- Décret N° 1985-238 du 14 juin 1985 organisant la recherche et la constatation des infractions à la Loi N° 84-009 du 15 mars 1985 sur le contrôle des denrées alimentaires et réglementant les mesures administratives prises en application de ladite Loi,
- Décret N° 1985-239 du 14 juin 1985 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité Technique de contrôle des denrées alimentaires,
- Décret N° 1985-241 du 14 juin 1985 relatifs aux additifs utilisés dans les denrées alimentaires, teneurs en contaminants et en substances indésirables dans ces denrées, aux matériaux en contact avec les denrées et aux produits de nettoyage de ces matériaux,
- Décret N° 1985-242 du 14 juin 1985 relatif à l'étiquetage et à la présentation des denrées alimentaires,
- Décret N° 1985-243 du 14 juin 1985 relatif à la production et à la commercialisation des denrées alimentaires,
- Décret N° 1985-244 du 14 juin 1985 relatif à la définition des conditions de production et à la commercialisation des denrées alimentaires particulières,
- Décret N° 2002-310 du 11 juillet 2002 portant institution du Système National de Normalisation et de la Gestion de la Qualité et ses organes.

Des efforts d'actualisation sont en cours pour refléter le contexte international et régional actuel et prendre en compte les nouvelles dispositions juridiques à application obligatoire prises par l'UEMOA. L'actualisation doit également prendre en compte le contexte de décentralisation administrative actuellement en cours au Bénin.

PROBLEMATIQUE ET JUSTIFICATIONS DE LA REQUETE D'ASSISTANCE

Problématique

L'analyse du système de sécurité sanitaire des aliments au Bénin reflète la diversité de ses intervenants. A cette multiplicité des acteurs s'ajoute une mauvaise communication et l'absence de cadres de coordination ou leur manque d'opérationnalité. En effet, les divers comités spécialisés qui existent se réunissent rarement et manquent de dynamisme. Les informations SPS circulent mal entre les institutions nationales et vers les organismes chargés d'établir le lien public-privé. De cette analyse ressort avec acuité la nécessité d'établir des mécanismes efficaces de communication entre tous les acteurs et notamment un modèle efficace de flux d'informations SPS.

Face à la multiplicité des institutions intervenant dans les systèmes de sécurité sanitaire des aliments, les opérateurs économiques se trouvent souvent dans la confusion quant au rôle de chacune d'elles. Aussi, se trouvent-ils souvent dans l'incapacité ou face à la difficulté de localiser l'information dont ils ont besoin. Lorsqu'ils s'adressent aux organisations qui les représentent, celles-ci ne peuvent souvent leur apporter qu'une information partielle car elles ne sont pas impliquées directement dans le mécanisme de prise de décision et ne sont pas tenues systématiquement au fait des évolutions internationales en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires. Il semble ainsi indispensable de trouver des solutions adéquates afin d'associer le secteur privé, comme membre à part entière, à la concertation relative à la mise en place de mesures SPS, à travers ses divers représentants (associations professionnelles, organisations faïtières, chambres consulaires etc.).

Par ailleurs, il existe actuellement plusieurs structures au Bénin qui ont essentiellement pour mission de fournir des informations permettant aux opérateurs de promouvoir leur activité et de développer leurs opportunités de commerce extérieur. Parmi celles-ci, il y a les centres de références qui ont été renforcés par le programme JITAP et qui sont responsables de la diffusion de l'information relative au système commercial multilatéral, la chambre de l'agriculture qui a développé un lien solide avec les agriculteurs, la CCIB dont l'un des rôles élémentaires est d'apporter un soutien technique aux industriels (et qui renferme le centre du WATH et de l'AGO) et le Point National d'Information (PNI) sur les mesures SPS qui a pour objectif de répondre à toute demande d'information sur les mesures SPS. Certaines de ces structures souffrent de manque de moyens où ne reçoivent pas beaucoup de demandes de la part des opérateurs. Il est donc indispensable de réfléchir aux options possibles pour améliorer leur « rendement ». Faut-il les rassembler ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle stratégie ? Faut-il les spécialiser davantage ? Faut-il les faire fonctionner en réseau ? Le cas échéant, quels sont les investissements nécessaires pour y parvenir ? Y a-t-il besoin de créer d'autres centres décentralisés ? Toutes ces questions doivent être débattues dans le cadre du projet afin d'améliorer l'opérationnalité du système existant et de permettre aux opérateurs d'être orientés correctement.

Le CEBENOR joue un rôle important dans l'élaboration des normes techniques alimentaires. Grâce à l'appui de la coopération technique, le CEBENOR a développé récemment 17 normes sur les produits alimentaires et leurs dérivés. Aujourd'hui, le CEBENOR a besoin de redoubler d'effort afin d'élaborer d'autres normes et notamment celles sur les techniques d'analyse afin de permettre aux laboratoires en cours d'accréditation d'avoir des documents de référence lors de la conduite d'analyses sur les produits d'exportation. Aujourd'hui, par

exemple, la filière ananas a besoin d'un accompagnement par la normalisation des analyses de bases afin de renforcer la filière et de promouvoir les exportations.

De ce fait, le CEBENOR a besoin de gagner en visibilité auprès des opérateurs. Pour cela, il gagnerait à mettre en place un système de vente en ligne de ses normes. Cela lui permettrait de se faire connaître auprès des opérateurs et d'exploiter ses normes afin d'assurer un certain revenu qui contribuerait au développement de son activité.

Le Comité National du Codex Alimentarius (CNCA) au Bénin a été créé par décret N° 85-240 du 14 juin 1985. Son secrétariat est assuré par la Direction d'Alimentation et de Nutrition Appliquée. Malgré une participation régulière ces dernières années aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires grâce à l'appui du fond fiduciaire du Codex, les activités du CNCA restent limitées à ce jour et les actions pour le dynamiser ont été amorcées sans trouver l'appui technique nécessaire. En effet, sa première réunion statutaire depuis sa création a eu lieu en mars 2004 et a été suivie d'un atelier de réflexion pour sa dynamisation qui a fait des propositions concrètes afin de renforcer ses capacités humaines et matérielles. Aujourd'hui, il est indispensable d'entreprendre des actions tels que la mise en place de procédures de fonctionnement, l'établissement des thèmes prioritaires parmi ceux abordés au Codex, la formation de ses membres à la rédaction des positions nationales. Ces actions doivent être appuyées techniquement et financièrement par le projet.

Concernant le système de notification SPS, les institutions béninoises impliquées ont été désignées et leurs responsabilités identifiées. Cependant, les notifications du Bénin restent rares et la réaction du pays aux notifications entrantes est quasi inexistante. En outre, la circulation des notifications au niveau national n'est pas assurée correctement. En septembre 2006, un comité national d'animation du PNI sur les mesures sanitaires et phytosanitaires a été créé par arrêté. Celui-ci renferme les institutions nationales intervenant dans les mesures SPS à savoir la DANA, la DAGRI, la DE, la DPQC, la DP ainsi que la Chambre de l'Agriculture. Ce comité a l'inconvénient d'exclure certaines institutions importantes dans le système telles que la Direction du Commerce Extérieur, la DHAB, et le secteur privé industriel à travers la CCIB.

Il est indispensable de réfléchir à l'amélioration de ce comité ou à la création d'un cadre plus large permettant une représentativité plus exhaustive et plus équilibrée dans le système.

L'histoire récente du commerce extérieur des produits agro-alimentaires au Bénin a montré l'importance d'une meilleure gestion des aspects sanitaires et phytosanitaires afin d'accéder ou de maintenir l'accès aux marchés internationaux et de profiter pleinement des régimes préférentiels offerts au pays par ses partenaires commerciaux via notamment les Accords de Partenariats Economiques avec l'Union Européenne ou AGOA avec les Etats-Unis. Un exemple particulièrement édifiant est la crise de la crevette qui a mis à genoux les trois entreprises béninoises spécialisées dans la transformation industrielle et dans l'exportation de ce produit suite à une auto suspension de dix huit mois consécutive à un problème de non-conformité avec les exigences sanitaires de l'Union Européenne.

Cette crise a causé des pertes énormes aux entreprises et la mise au chômage de 90% des employés ainsi qu'une perte de revenus pour 45 000 pêcheurs artisanaux. Depuis la reprise des activités, le secteur souffre d'une perte de parts de marché au niveau international et un recul au palmarès des exportations béninoises car il est passé du 2^{ème} rang après le coton en 2003 au 3^{ème} rang après l'anacarde en 2005.

Cette crise a révélé des dysfonctionnements dans le système de sécurité sanitaire des aliments qui ont engendré une faible réactivité des institutions et cela dès le début de l'installation de l'urgence sanitaire.

De ce fait, il semble indispensable d'accompagner le pays dans la mise en place d'un système efficace de gestion de la crise et de veille afin d'éviter la survenue d'une crise ou d'en limiter les conséquences.

Les réponses apportées par le projet

La problématique posée par ce projet concerne principalement le manque d'accès des opérateurs privés à l'information SPS et la mauvaise circulation de l'information entre les différentes institutions parties prenantes.

Pour répondre à cette problématique, le projet prévoit de renforcer les capacités des différentes institutions en matière de gestion et de diffusion de l'information SPS et de créer un cadre favorable de concertation qui inclue tous les intervenants.

Le projet intègre un certain nombre d'actions qui visent à faciliter l'accès des opérateurs à l'information. D'abord, le projet va fournir un point d'accès unique à toute l'information relative aux mesures SPS au Bénin et dans tous les pays de la région. Il s'agit de la rubrique SPS du portail www.economiebenin.org. Ainsi, les opérateurs auront gratuitement toute l'information, à jour sur un seul site. Grâce au projet, une méthodologie claire sera établie pour la mise à jour et l'intégration des documents sur le site. Une personne/institution sera désignée pour accomplir cette tâche. Cela est de nature à assurer la pérennité de l'action et à garantir aux opérateurs la validité des informations SPS qu'ils obtiennent.

Par ailleurs, le projet renforce les capacités matérielles et techniques des centres de documentation existants à travers la formation de leurs agents et la mise à la disposition, des plus importants d'entre eux, d'équipements informatiques et d'un accès à internet avec abonnement à une base de données scientifiques. Ainsi, le personnel, préalablement formé pourra répondre efficacement aux interrogations des opérateurs n'ayant pas la possibilité d'utiliser le site web ou ayant des requêtes complexes.

Les actions menées par le projet visent à bâtir sur les compétences déjà présentes et non à rendre plus complexe le paysage de l'offre de documentation aux opérateurs. Ainsi, les opérateurs garderont leurs habitudes pour ce qui est des centres existants ex. Les agriculteurs ainsi que les très petits transformateurs des produits agricoles continueront à se rendre à la Chambre de l'agriculture. Celle-ci fournira l'information dont elle dispose- y compris celle trouvée sur le site www.economiebenin.org – et fera appel aux autres centres du réseau pour les informations dont elle ne dispose pas.

Le projet favorise également une approche de proximité dans la fourniture de l'information. Ainsi, deux bureaux décentralisés de la CCIB basés dans les départements où l'activité de production et de transformation des produits agricoles est importante seront renforcés en matière d'accès à l'information. Ils seront chargés de fournir l'information aux opérateurs ou de les orienter vers les autres centres de documentation, si nécessaire.

Le projet, à travers ses actions promotionnelles, a pour ambition d'informer le plus grand nombre d'opérateurs sur l'existence des centres d'information et tentera ainsi de remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande d'information.

En outre, le projet permettra aux institutions nationales d'acquérir des automatismes de bonnes pratiques en matière de flux d'informations. En effet, le renforcement du PNI et la

formation de toutes les institutions intervenant dans le système de prise en charge des informations SPS (envoi des notifications nationales au Secrétariat de l'OMC, prise en compte des commentaires éventuels faits par les autres pays membres, élaboration des commentaires sur les notifications présentant un intérêt pour le pays, etc.) permettront de mieux comprendre le rôle de chacun dans le processus.

De plus, le projet comporte une activité d'analyse de la situation actuelle et de mise en place d'un mécanisme de concertation au niveau national. Ceci sera assuré par une approche holistique qui tiendra compte de tous les mécanismes déjà en place et qui les intégrera dans un système homogène où les différents comités trouveront leur place mais surtout comprendront leurs rôles respectifs.

Grâce à son approche globale, le projet permet d'éviter la superposition injustifiée et improductive de mécanismes divers, qui pourrait résulter de la succession d'actions ponctuelles et séparées. Le projet va d'abord procéder à un diagnostic ciblé des principaux comités existants (notamment Codex et PNI) et à leur renforcement. Il va ensuite évaluer si ceux-ci, en vertu des attributions qui leur sont conférées, représentent un cadre de concertation suffisamment large ou alors s'il y a besoin de mettre en place un autre mécanisme. Pour cela, le projet apportera un appui financier pour conduire les formations et les ateliers de prise de décision. Il apportera également une expertise technique extérieure, donc indépendante. Ce faisant, le projet jettera les bases d'une collaboration volontaire entre les différents partenaires au sein d'un mécanisme dont chacun se sent l'auteur. Le projet aidera également les institutions à formaliser leur engagement en apportant l'appui juridique nécessaire.

En outre, pour répondre au besoin d'accompagner les opérateurs dans la production et l'exportation de denrées de qualité, il est important que le CEBENOR soit renforcé afin d'accomplir sa mission d'élaboration des normes techniques et de suivi de leurs mises en place par les opérateurs. Pour cela, le projet donne au CEBENOR les moyens de disséminer ses normes et de faciliter leur acquisition par les opérateurs. Le projet aide le CEBENOR à se doter d'un module de vente en ligne de ses normes. Celles-ci pourront facilement être achetées par les opérateurs béninois mais également par les étrangers qui souhaitent implanter une activité productive ou commerciale dans le pays.

Grâce à la vente des normes et à l'intérêt grandissant que montreront les opérateurs aux travaux du CEBENOR (dû, en partie, à la prise de conscience de l'importance des activités de normalisation, acquise à travers les formations et l'information assurées par le projet), le CEBENOR verra ses activités intensifiées et facilitées par les nouveaux revenus apportés par la vente des normes.

Le projet permettra également d'améliorer la réactivité du pays à l'évolution permanente des exigences en matière sanitaire et phytosanitaire au niveau international à travers une préparation à toute situation pouvant compromettre les exportations agricoles. Ceci grâce à une veille permanente sur tout ce qui est de nature à causer un durcissement des mesures sanitaires chez les partenaires économiques, à savoir l'évolution des connaissances sur un sujet donné, les crises sanitaires (maladies animales, pollution chimique...). Cette veille sera assurée par un mécanisme mis en place par le projet et également à travers une meilleure participation aux travaux des organisations internationales de normalisation.

En effet, le projet, en renforçant les comités et points de contacts nationaux de ces organisations et en établissant un modèle de transfert des informations de ces comités vers les différents maillons de la chaîne, assurera une interface fiable entre les opérateurs nationaux et

les marchés internationaux. Les opérateurs troqueront leur rôle d'acteurs qui subissent passivement pour celui d'acteurs ayant leur mot à dire dans l'élaboration des normes internationales. Le projet réalisera cela à travers les formations pratiques aux travaux du Codex, de la CIPV et de l'OIE.

En matière de gestion de la crise, grâce à l'expertise internationale qu'il apportera, le projet a pour ambition de fonder un mécanisme durable, compris par tous et facile à exécuter en cas d'urgence. Le projet permettra aux institutions parties prenantes d'évaluer les besoins exacts pour la mise en œuvre d'un plan d'urgence. Le pays, ainsi préparé, pourra réfléchir aux sources potentielles de financement d'un tel plan. Un système bien organisé plaidera en faveur du pays pour attirer des subventions pour un fond de crise auprès de bailleurs potentiels.

Le projet vise à capitaliser sur les systèmes déjà existants, ceci est de nature à favoriser la durabilité des résultats du projet. En effet, les mécanismes qui seront mis en place dans ce cadre ne sont pas coûteux et peuvent fonctionner sur les seuls budgets des institutions parties prenantes. Le projet tâchera de rechercher l'adhésion des décideurs au plus haut niveau de façon à assurer la pérennité des actions entreprises.

Il s'agit aussi d'établir des liens avec l'assistance technique en cours ou prévue à court terme. Ainsi, le projet capitalisera sur les réalisations du Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP) concernant la publication des informations SPS sur internet. Ces informations seront mises en ligne sur le site créé par le PASP www.economiebenin.org. Ce site, qui regroupe divers types d'information d'intérêt pour les opérateurs économiques, a vocation à devenir une plateforme d'échange qui pose les jalons d'un partenariat public-privé ayant pour but de promouvoir le commerce des produits agricoles à travers le respect des normes SPS. Pour le projet, l'intérêt d'une telle démarche est d'obtenir l'adhésion du secteur privé pour faire vivre l'initiative. En effet, le PASP bénéficie du support de cinq associations professionnelles qui regroupent la majeure partie des opérateurs économiques. Un autre intérêt est celui de bénéficier des retombées des actions de communications entreprises par le PASP, ce qui favoriserait l'appropriation du site par les Béninois et donc augmenterait ses chances de pérennité. Ce portail pourra servir de plateforme de communication également entre les différentes institutions parties prenantes qui participent au mécanisme de concertation qui sera mis en place par le projet.

En outre, le projet renforce les synergies et prépare le terrain pour des activités futures d'assistance technique. A titre d'exemple, à travers le renforcement du CEBENOR qui résulte de l'accompagnement par le projet de son activité de vente de normes, l'intérêt pour celles-ci va s'accroître. Ainsi, on peut espérer une diffusion de bonnes pratiques parmi les transformateurs de produits agricoles en matière d'application des normes. Ceci pourrait améliorer la compréhension des enjeux économiques qui favorisent la différenciation par la qualité et donc susciter un intérêt pour la labellisation des produits. Ainsi, les activités de la phase II du projet Programme d'Appui au Développement Secteur Agricole (PADSA) n'en seront que renforcées.

Le projet travaillera aussi en étroite collaboration avec le projet Qualité/EU/UEMOA (phase II) de façon à ce que les actions visant la mise en place du système de vente en ligne des normes du CEBENOR soient complémentaires et coordonnées.

Par ailleurs, le projet cherche également à capitaliser sur les bonnes pratiques initiées par d'autres programmes internationaux et projets d'assistance technique. Pour ce faire, l'activité

de publication des normes sur internet se fera en collaboration avec le Portail International de Sécurité Sanitaire des Aliments et de Santé Animale et Végétale (IPFSAPH) et procèdera selon une méthodologie semblable à celle employée dans l'exécution du projet STDF 20 qui a permis d'établir un mécanisme automatique de transfert de données entre l'IPFSAPH et les sites d'institutions nationales impliquées dans le système SPS en Turquie et en Ouganda.

Les actions prévues dans ce projet pour l'établissement d'un modèle de diffusion de l'information SPS s'inspirent de la méthodologie suivie dans le projet STDF 20 qui visait à mettre en place de mécanismes semblables au Sri Lanka et au Paraguay.

Enfin, bien que d'une portée uniquement nationale, ce projet présente l'originalité d'apporter un bénéfice bien au-delà du Bénin. Il prend en compte l'aspect régional des mesures SPS en faisant en sorte de collecter et de publier toutes les informations pertinentes des pays de la région UEMOA ainsi que les textes promulgués par l'UEMOA, sur le site www.economiebenin.org. Ainsi, les exportateurs de la région pourront bénéficier de la facilité d'accès à l'information. Ceci est de nature à renforcer les échanges commerciaux dans la région. Par ailleurs, lors de la mise en place de cette activité, la coordination du projet va veiller à utiliser les canaux de communication du projet Qualité/EU/UEMOA (Phase I) ainsi que du projet de coopération technique UTF/UEM/001 exécuté par la FAO, que ce soit pendant la phase de mise en œuvre qu'après la finalisation du site pour informer sur son existence afin de promouvoir son utilisation auprès de tous les opérateurs de la région.

Bénéficiaires du projet

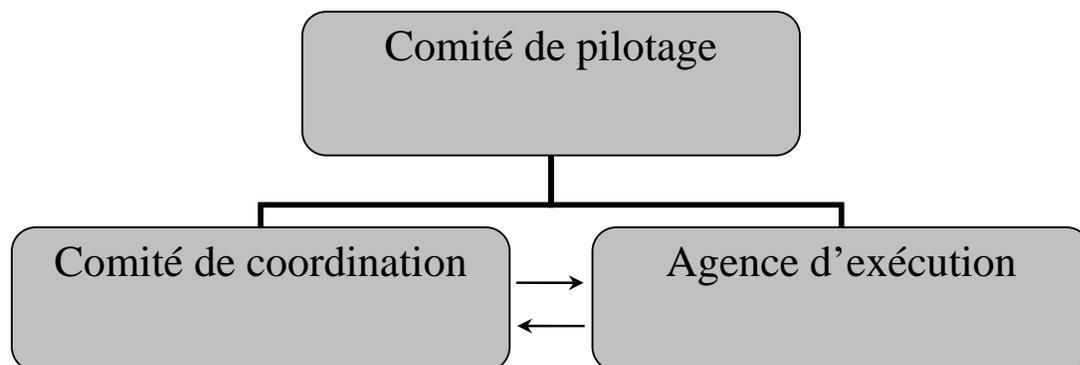
Les objectifs du projet visent principalement à assurer une meilleure communication entre les institutions publiques intervenant dans le système sanitaire et phytosanitaire au Bénin et entre celles-ci et le secteur privé ; ceci en vue de promouvoir les exportations du pays à travers une meilleure conformité avec les normes SPS. De ce fait, les deux parties public-privé sont bénéficiaires directs du projet et en particulier:

- Les opérateurs économiques bénéficieront des résultats du projet à travers :
 - Un accès plus facile aux informations SPS et donc de meilleures opportunités d'exportation.
 - Une participation plus active à la prise de décision au niveau national
 - Une prévention des pertes économiques occasionnées par une crise SPS à travers une meilleure préparation des autorités à la gestion de crise
- Les centres d'information et de documentation bénéficieront directement des activités du projet et des résultats que celui-ci va produire à travers :
 - La formation de leurs agents à la recherche de documentation
 - La mise en place des bases de fonctionnement en réseau
- Le CEBENOR bénéficiera des activités et des résultats du projet à travers :
 - Une amélioration de ses revenus grâce à la mise en place du système de vente en ligne de ses normes permettant d'optimiser son fonctionnement
 - Un gain d'intérêt de la part des opérateurs vis-à-vis de ses normes et de ses activités

- L'Etat bénéficiera directement et indirectement du projet à travers :
 - L'apport d'expertise technique pour la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs intervenant dans le système SPS
 - La formation des cadres aux travaux des organisations internationales de normalisation et donc une meilleure représentation des positions nationales sur la scène internationale
 - L'augmentation des revenus à travers une meilleure intégration dans le commerce régional et international.

APPENDICE 4

STRUCTURE DE GESTION DU PROJET



Le comité de pilotage

Composition :

Président : A définir. Ce rôle sera vraisemblablement attribué au Secrétaire Général de la CCIB. Cependant, la CCIB, si elle le juge nécessaire pourrait conduire une pré-consultation entre les ministères dès l'acceptation du projet afin de décider si la présidence du Comité devrait être attribué au Secrétaire Général d'un Ministère donné.

Membres :

1. La Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
2. La Direction de l'Agriculture
3. La Direction de l'Elevage
4. La Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des Produits
5. La Direction des Pêches
6. La Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de base
7. Le Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de Qualité
8. L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
9. La Direction du Commerce extérieur
10. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

Réunions :

Elles seront tenues tous les 06 mois sur la base des documents préparés par la coordination du projet et envoyés préalablement au comité de pilotage. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées en cas de difficulté majeure survenue dans l'exécution du projet.

Attributions :

Le Comité de pilotage aura pour charges de :

- Suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet,
- Discuter des questions qui nécessitent un consensus des différentes parties prenantes (ex. validation des propositions des consultants),
- Faire des propositions afin d'améliorer le taux d'exécution du projet s'il y a lieu,
- Décider des nouvelles orientations et donner quitus à la coordination du projet de modifier sa stratégie s'il y a lieu.

L'agence d'exécution

L'exécution du projet sera attribuée à la CCIB sous la supervision générale d'une organisation internationale à définir par le STDF.

Attributions:

- Assumer le rôle de *Budget Holder* du projet,
- Superviser l'exécution du projet de façon quotidienne,
- Procéder au recrutement des consultants internationaux et nationaux du projet,
- Apporter les orientations techniques nécessaires.

La coordination du projet

La coordination des activités du projet sera confiée à un cadre de la CCIB. Le coordinateur sera appuyé par un secrétariat (1 ou 2 personnes).

Attributions :

La coordination du projet est chargée de mettre en œuvre intégralement les activités du projet en étroite collaboration avec les agences d'exécution et de supervision, le cas échéant, et sous la supervision du Comité de pilotage. Elle sera chargée, entre autres, des tâches suivantes:

- Organiser le chronogramme des tâches et veiller au respect du planning établi dans le document de projet,
- Accomplir les activités du projet (actions promotionnelles, achat de matériel, liaison avec les partenaires des pays de l'UEMOA, organisation du voyage d'étude et de la mission des consultants à Rome, sélection des consultants en liaison avec l'agence d'exécution, etc.),
- Préparer et faciliter les missions des consultants internationaux,
- Organiser les réunions et les ateliers du projet (contenu, liste des participants, envoi des invitations, achat du matériel didactique, organisation des pauses, choix et location des salles, location du matériel, production des supports didactiques etc.),
- Etablir le budget des ateliers et le soumettre au *Budget Holder*,
- Rédiger les rapports des ateliers et réunions, éventuellement sur la base des contributions faites par les personnes ressources,

- Rédiger les rapports intérimaires d'avancement du projet, éventuellement sur la base des contributions faites par les personnes ressources,
- Préparer les documents à soumettre à la réunion du comité de pilotage,
- Etablir l'ordre du jour des réunions du comité de pilotage,
- Rédiger le rapport final du projet.

APPENDICE 5

PLAN DE TRAVAIL

Activité 1 (A1) : La publication des textes juridiques et des normes SPS nationaux des pays de l'UEMOA et notamment du Bénin ainsi que les textes régionaux (UEMOA) sur le portail www.economiebenin.org

Action 1 (A1-A1) : Collecte des textes réglementaires du Bénin et des autres pays de la sous-région

Mode opératoire : Dans la perspective d'une meilleure intégration du Bénin dans le commerce régional des produits agricoles, les producteurs et exportateurs béninois doivent avoir un accès facile aux normes régionales ainsi qu'aux textes réglementaires et législatifs relatifs à la qualité et à la sécurité des produits alimentaires. En vue de faciliter l'accès des opérateurs béninois aux informations SPS des pays de la région, le projet prévoit de collecter tous les textes en vigueur et de les publier sur le site web créé par le PASP à savoir www.economiebenin.org. Lors de la collecte des textes dans les pays de la région, le projet permettra d'établir des canaux de communication privilégiés avec les institutions concernées dans la région afin d'assurer la mise à jour régulière des informations dans le site web.

Un consultant national spécialisé dans les mesures SPS sera recruté et travaillera pendant 12 mois pour assurer, entre autres, la collecte et la publication des textes sur le site web. Le consultant commencera par visiter toutes les institutions nationales et collectera les textes nationaux qui peuvent avoir un intérêt de près ou de loin pour les opérateurs béninois. Il s'agira des textes qui concernent directement la production agricole ou la transformation, les règlements techniques relatifs aux produits agricoles, formulaires etc. mais également de tout texte officiel concernant le contrôle alimentaire au niveau des sites de production ou les formalités afférant à l'exercice d'une activité productive ou commerciale des produits agricoles avec une substance SPS. En concertation avec la coordination du projet, le comité de pilotage et le PASP, le consultant jugera de la nécessité de regrouper des informations non officielles, telles que les rapports techniques établis dans le cadre des projets de coopération etc.

Le consultant procédera de la même manière pour regrouper toutes les informations pertinentes dans les pays de la région UEMOA (incluant le Nigéria, pour son intérêt comme marché potentiel). Pour cela, le consultant fera des voyages de 2 à 3 semaines dans chacun des pays concernés. Dès le début de sa mission, le consultant prendra contact avec les organismes clés dans les pays à visiter et établira un planning prévisionnel des missions. Dans la prise de contact avec les pays, le consultant pourra se diriger prioritairement vers les institutions/personnes qui ont été impliquées dans les projets régionaux dans le secteur. Les projets les plus importants étant le projet UTF/UEM/001 de mise en œuvre du programme spécial régional pour la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'UEMOA, mené par la FAO et le projet Qualité UEMOA/UE/ONUDI.

Toutes les missions doivent être accomplies sur une durée n'excédant pas 12 mois à compter de la date du début effectif du projet. Ceci, de façon à laisser au projet le temps d'évaluer l'utilisation et les performances du site web après finalisation de la partie SPS.

Le consultant veillera, dans chacun des pays, à contacter les institutions responsables de la diffusion de l'information SPS à savoir le Point d'Information SPS, le Comité National Codex, le délégué de l'OIE, le point de contact CIPV, le point de contact OTC ainsi que l'organe de normalisation. De plus, le consultant prendra contact avec les organismes régionaux tels que l'UEMOA ou le Conseil Phytosanitaire Interafricain pour recueillir les informations d'importance pour les opérateurs béninois. Le consultant veillera à expliquer les objectifs du projet et à mettre l'accent sur les avantages de publier les informations sur ce site pour tous les opérateurs de la région car le site est gratuitement et facilement accessible sur internet. Le consultant tentera d'amener ses interlocuteurs à rentrer en contact régulier avec la coordination du projet et la CCIB afin d'assurer une mise à jour régulière du site.

Après avoir récolté les documents, le consultant les classera en fonction du sujet traité ou sur la base du système de classement établi en consultation avec la coordination du projet et le PASP.

Le consultant national spécialisé en normes SPS interviendra sur d'autres activités du projet. De ce fait, les douze mois de consultation du consultant national seront répartis sur toute la durée du projet en fonction des besoins.

Action 2 (A1-A2) : Evaluation de la possibilité d'établir un lien automatique avec l'IPFSAPH,

Mode opératoire : L' IPFSAPH, développé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), regroupe toutes les informations SPS produites par les organisations internationales de normalisation. L'IPFSAPH contient également une partie des informations nationales qui ont été introduites à partir de la base de données FAOLEX de la FAO ou sous forme de notifications émanant du site web de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le point fort de l'IPFSAPH réside dans son système de recherche par mot clé ou texte libre très performant. Aussi, l'IPFSAPH reçoit plus de 400000 visites par mois provenant de tous les pays du monde, cela grâce à son architecture qui offre aux crawlers tels que google une facilité d'extraction de l'information. En établissant un lien automatique avec l'IPFSAPH, l'information présente sur le site www.economiebenin.org va migrer directement vers celui-ci. Ce faisant, les chances pour les personnes en recherche d'information d'accéder aux documents béninois seront augmentées. Ceci est de nature à accroître les opportunités de commerce et à permettre au pays de respecter ses obligations de transparence. Pour accomplir cette activité, le consultant national en charge de collecter l'information SPS conduira une mission de trois jours à Rome auprès de l'équipe de développement de l'IPFSAPH en compagnie d'un développeur béninois. Durant cette mission le consultant devra :

- Expliquer au management de l'IPFSAPH le contexte du projet et le type de textes collectés,
- Recueillir les exigences à remplir pour assurer l'alimentation automatique de l'IPFSAPH depuis le site www.economiebenin.org (les métadonnées à inclure, la description des documents, les traductions éventuelles, etc.),
- Etablir un plan de travail avec l'équipe de l'IPFSAPH,

- Fournir l'expertise technique nécessaire au développeur lors de ses discussions avec l'informaticien de l'IPFSAPH.

De son côté, le développeur qui sera en charge de mettre en place cette rubrique SPS accompagnera le consultant national expert en mesures SPS dans sa mission à Rome afin de :

- Evaluer les besoins de modifier l'architecture du site www.economiebenin.org afin d'assurer la compatibilité avec l'IPFSAPH,
- Discuter avec l'informaticien de l'IPFSAPH des démarches à suivre afin d'arriver à une bonne connectivité entre deux sites,
- Etablir avec l'informaticien de l'IPFSAPH le format des métadonnées des documents,
- Prendre tout autre renseignement/disposition permettant le succès de l'opération de retour au Bénin

Action 3 (A1-A3) : Incorporation des textes juridiques collectés au Bénin et dans la région UEMOA dans le site web www.economiebenin.org et lien avec l'IPFSAPH

Mode opératoire : Au fur et à mesure que les textes seront collectés et regroupés par thème (et après avoir préalablement établi les démarches à suivre pour la compatibilité avec l'IPFSAPH), le développeur et le consultant national spécialisé dans les mesures SPS travailleront conjointement pour intégrer les documents dans le site www.economiebenin.org. Le développeur travaillera également en collaboration étroite avec les informaticiens du PASP et de la CCIB afin de transmettre son savoir faire et assurer la relève. Cette activité se fera certainement par étapes (en fonction du programme de récolte des données des différents pays). Cependant, les consultants veilleront à ce qu'elle se fasse dans les 12 mois qui suivent son démarrage.

Dans la mise en ligne des documents, plusieurs éléments doivent être pris en compte. D'abord, il est indispensable que les textes qui n'existent pas sous forme digitale soient digitalisés. Ensuite, le consultant national spécialisé en mesures SPS doit décrire les documents en fonction des métadonnées exigées par l'IPFSAPH à savoir : le titre, l'année de publication, les mots-clés à sélectionner dans la liste contrôlée de l'IPFSAPH, le type d'informations, un résumé, etc. Il est vraisemblable que l'IPFSAPH nécessite que les métadonnées soient également traduites en anglais. Pour cela, un traducteur sera recruté

Lorsque les documents seront décrits, le développeur s'assurera de leur intégration dans le site www.economiebenin.org. A la suite de cette opération, l'IPFSAPH pourra venir récolter ces informations automatiquement. Une fois cette tâche accomplie, un test sera fait du côté national comme du côté de l'IPFSAPH pour s'assurer que l'intégration des documents s'est bien déroulée.

Le consultant national spécialisé en mesures SPS ainsi que le développeur établiront un mode d'emploi clair et détaillé permettant à la personne qui sera en charge de la mise à jour du site de reproduire ces tâches sans difficulté.

Les douze mois de consultation du développeur seront répartis sur toute la durée du projet en fonction des besoins. Il n'est en effet pas nécessaire de recruter le consultant si les documents à intégrer dans le site ne sont pas prêts, par exemple.

Action 4 (A1 -A4) : Informer le grand public sur la création de cette rubrique d'information au niveau du site web www.economiebenin.org

Mode opératoire : Dans le but d'assurer une connaissance des opérateurs privés mais également des différentes institutions publiques et de la société civile de l'existence d'un point d'information unique sur internet regroupant toutes les informations SPS, le projet organisera une journée d'information qui regroupera une centaine de personnes. Cette journée aura pour but de décrire les avantages de l'accès facilité à l'information SPS et les retombées possibles sur le commerce international du pays ainsi que d'expliquer le mode d'utilisation du site.

Parmi les participants, la coordination du projet invitera un représentant de chacun des pays de l'UEMOA afin d'en savoir davantage sur le site et de promouvoir son utilisation dans son pays d'origine.

La coordination du projet établira le programme de la journée et la liste des participants et se chargera de l'organisation matérielle de l'évènement. Les participants devront provenir du secteur privé (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, transformateurs et leurs associations professionnelles ainsi que les exportateurs et leurs associations), des institutions publiques, du milieu académique, ainsi que de la société civile (ONG, etc.).

Activité 2 (A2) : L'accompagnement du CEBENOR dans le démarrage de l'activité de vente des normes techniques

Action 1 (A2-A1) : Evaluation des options pour la mise en place du système de vente des normes techniques

Mode opératoire : La vente des normes par le CEBENOR se fera aussi bien directement par le personnel du CEBENOR que par un module en ligne. Pour la vente en ligne, il est indispensable de réfléchir aux options possibles à savoir si le CEBENOR disposera d'un site de vente propre, auquel cas y aura-t-il juste un lien vers ce site dans www.economiebenin.org ou y aura-t-il un résumé des normes avec un lien vers chaque norme individuellement de façon à diriger la personne qui souhaite l'acquérir dans son intégralité vers le site du CEBENOR pour réaliser la transaction ? Ou alors faut-il inclure le texte intégral des normes alimentaires du CEBENOR dans le site www.economiebenin.org? Cette dernière option est à privilégier car le CEBENOR est un organisme qui produit tout type de normes or le projet vise uniquement les normes SPS et il serait plus simple que le projet soutienne l'activité de vente des normes alimentaires via le site www.economiebenin.org. Ceci permettrait de conserver le sens de la démarche qui est de fournir un point d'accès unique et surtout exhaustif sur internet à toutes les informations SPS du Bénin.

Ces options seront discutées à la lumière de l'évolution de l'exécution des activités du projet Qualité/UE/UEMOA (Phase II) qui pourrait assister le CEBENOR dans la création de son propre site web. Auquel cas, seul un lien avec le résumé des normes serait établi avec le site www.economiebenin.org.

Le développeur/informaticien du projet conduira une expertise de 2 semaines afin d'établir les modalités de mise en place de la vente des normes CEBENOR relatives aux produits alimentaires. Le consultant devra :

- Consulter les personnes concernées afin de dégager les avantages et les inconvénients de chacune des options,
- Faire un diagnostic du site www.economiebenin.org afin de définir la démarche à suivre afin d'y inclure le module de vente en ligne, le cas échéant,
- Selon l'option retenue, établir un plan de travail pour la mise en place du module de vente en ligne des normes CEBENOR (programmes et logiciels nécessaires, liste détaillée des équipements incluant les caractéristiques techniques de ceux-ci etc.),
- Expliquer les différentes options à la coordination du projet.

La coordination du projet organisera une réunion du comité de pilotage. Ce dernier décidera de l'option à retenir pour la création du module de vente en ligne en fonction du rapport établi par le consultant informaticien.

Action 2 (A2-A2) : Mise en place du module de vente en ligne

Mode opératoire : Lorsqu'un choix aura été établi sur l'option à retenir pour la création d'un module de vente en ligne des normes alimentaires du CEBENOR, la coordination du projet procèdera à l'acquisition de l'équipement nécessaire sur la base des recommandations de l'informaticien. Ce dernier conduira une mission de trois mois durant laquelle il devra :

- Créer le module de vente en ligne des normes CEBENOR,
- S'assurer du fonctionnement correct du site à travers des essais,
- Etablir les procédures d'utilisation, de mise à jour et de gestion du module de vente en ligne et former le personnel du CEBENOR à ces procédures.

Action 3 (A2-A3) : Renforcement des capacités du CEBENOR en vue de gérer la vente des normes relatives aux produits alimentaires

Mode opératoire : Grâce aux activités de promotion du projet et suite à la publication des normes du CEBENOR sur internet, il est à prévoir une augmentation du nombre de demandes d'information ou d'acquisition des normes du CEBENOR. Pour cela, le personnel du CEBENOR doit être doté du matériel informatique nécessaire pour gérer cet accroissement d'activité. Une ou deux personnes du CEBENOR seront formées à la recherche d'information SPS (voir activité A3-A1).

Activité 3 (A3): Renforcement des centres de documentation et d'information existants et du PNI

Action A1 (A3-A1) : Formation du personnel des centres de documentation au conseil et à la recherche des informations SPS

Mode opératoire : La coordination du projet organisera un atelier de cinq jours adressé au personnel des centres de documentations existants. Cet atelier, qui réunira environ 25 personnes, visera à former les participants sur les techniques d'accueil et d'orientation des opérateurs et sur la recherche des informations SPS sur les sites internet existants tels que l'IPFSPAPH, le EU-Export help desk, le site du Codex et les bases de données connexes, le site de l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire AESA, bases de données spécialisées etc.

En outre, cette formation contiendra un volet relatif aux connaissances de base d'un fonctionnement en réseau afin de préparer le terrain vers une éventuelle mise en réseau réel des centres de documentation dans le futur. En effet, les agents doivent tenir des fichiers à jour de la documentation existant dans tous les autres centres afin de savoir où trouver l'information sollicitée par un opérateur afin de diriger ce dernier.

Cette formation sera conduite par un consultant international spécialisé en sécurité sanitaire des aliments ayant une bonne connaissance des systèmes d'information existants.

La coordination du projet se chargera d'inviter un représentant de chacun des centres de documentation et d'information du pays parmi lesquels la Chambre de l'agriculture, le CEBENOR, le PNI, le CEBEPEC, le MISTOWA etc.

Action A2 (A3-A2) : Renforcement des capacités matérielles des centres de documentation et d'information afin de répondre aux demandes d'information provenant des opérateurs

Mode opératoire : Un centre de documentation sera créé au sein de la CCIB à Cotonou. Il peut être envisagé de doter un ou deux bureaux décentralisés de la CCIB d'un équipement informatique avec un accès à internet. Le choix des deux centres se fera en fonction des besoins potentiels en information dans la région. Ces besoins sont fonction de l'ampleur de l'activité de production et de transformation des produits agricoles.

Les centres d'information seront également dotés d'un accès aux bases de données scientifiques par un abonnement à ScienceDirect.

Action A3 (A3-A3) : Conduire des actions promotionnelles afin de faire connaître l'existence des centres de documentation et d'information auprès des opérateurs économiques.

Mode opératoire : En plus des actions d'information accomplies à travers les différents ateliers du projet, il sera nécessaire de produire des dépliants qui informeront les opérateurs sur l'existence des différents centres et sur les services qui y sont proposés. Ces dépliants seront distribués à grande échelle auprès des opérateurs.

Activité 4 (A4) : Analyse de la situation actuelle en matière de partage d'information et dégagement des orientations en vue de mettre en place un cadre de concertation

Action 1 (A4-A1) : Etat des lieux de la situation du flux d'information

Mode opératoire : Une analyse technique et juridique sera conduite afin d'évaluer les mécanismes existant de dissémination des informations SPS et de communication entre les institutions nationales et entre celles-ci, le secteur privé et la société civile. Cette analyse sera conduite par deux consultants qui travailleront conjointement. Un consultant international en systèmes de contrôle alimentaire et un consultant national juriste. Cette mission, d'une durée de trois semaines, aura pour objectifs d'identifier les mécanismes existants et leurs contraintes, les failles du système et le cadre juridique en vigueur. L'analyse de la situation aboutira à la proposition d'un modèle de flux d'information SPS fondé sur les suggestions de toutes les parties prenantes qui sera par la suite traduite en termes juridiques. Le consultant international devra :

- Recenser toutes les institutions publiques et privées jouant un rôle dans la chaîne du flux d'informations SPS,
- Recenser les cadres existants de concertation en matière sanitaire et phytosanitaire et en analyser les avantages et les inconvénients (à titre d'exemple : le Point National d'Information SPS existant est-il le cadre idéal de concertation ? Faut-il l'élargir à d'autres institutions ? Faut-il établir un autre cadre qui inclurait le PNI ? Quel est le rôle du Comité National du Codex Alimentarius ? Comment optimiser la collaboration entre tous les comités existants en évitant le double-emploi et la démultiplication des structures ?),
- Discuter avec les différents intervenants de leurs attentes d'un modèle de communication et de concertation,
- Proposer un modèle efficace de flux d'informations SPS,
- Faire des recommandations sur le programme de l'atelier de validation et la liste des principaux participants,

Lors de son analyse, le consultant international se basera sur les avis recueillis mais également sur les textes juridiques existants. Pour cela, le consultant international devra collaborer étroitement avec le consultant national juriste afin d'aboutir à une analyse valide et à des propositions raisonnables. Ainsi, les deux consultants veilleront à ce que les propositions formulées ne soient pas en conflit avec le cadre juridique existant. A la fin des deux missions, les recommandations seront appuyées par des avant-projets de textes.

Action 2 (A4-A2) : Validation des propositions relatives au modèle de diffusion des informations SPS.

Mode opératoire : Un atelier d'une journée sera organisé par la coordination du projet. Il renfermera une trentaine de personnes (25-30) et aura pour objectifs d'informer l'assistance sur les propositions faites par les consultants afin de les valider après amendements éventuels.

Les personnes invitées à cet atelier seront les personnes clés dans la diffusion des informations SPS qui auront été rencontrées par les consultants au cours de leur mission. La coordination veillera à aboutir, à l'issue des débats, à une proposition de modèle qui rassemble toutes les institutions. Cette démarche participative permettra d'assurer l'appropriation du mécanisme par ses propres membres.

Les modifications éventuelles suggérées par l'atelier seront prises en compte par la coordination du projet et intégrées dans la proposition définitive.

Le consultant national juriste et le consultant national spécialisé en mesures SPS participeront à l'atelier comme personnes-ressources. Ayant accompagné le consultant international dans sa mission, les consultants nationaux seront à même de conduire les débats sur la proposition de modèle. Le consultant national juriste se basera sur les recommandations définitives de modèle de diffusion des informations SPS pour rédiger les avant-projets de textes éventuellement nécessaires pour l'officialisation du mécanisme.

Activité 5 (A5) : Améliorer le système de notification à travers la mise en place d'un mécanisme de diffusion rapide des notifications auprès des parties concernées et d'appel à commentaires.

Action 1 (A5-A1) : Etablir des procédures de fonctionnement du PNI en vue d'une prise en charge efficace des notifications sortantes et entrantes

Mode opératoire : Le PNI, tel qu'il existe actuellement, a pour charge de répondre aux interrogations sur les mesures SPS pouvant provenir des opérateurs nationaux mais également de l'extérieur du pays. Il peut aussi avoir pour mission de se tenir informé des nouvelles notifications SPS et de coordonner les commentaires sur celles qui présentent un intérêt pour le pays. Actuellement, les activités du comité d'animation du PNI démarrent et il serait indispensable que ce comité soit accompagné pour établir des procédures optimales de fonctionnement à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays.

A cette fin, un consultant international spécialisé dans le système de notification SPS conduira une mission d'une semaine afin d'aider le PNI à établir des procédures efficaces de fonctionnement. La mission du consultant interviendra après avoir décidé du nouveau cadre de concertation entre les différents acteurs et donc de la réforme ou du maintien tel quel du comité d'animation du PNI (*voir Action A4-A1 et Action A4-A2*).

Action 2 (A5-A2) : Formation des intervenants dans le système de notification aux procédures de notification

Mode opératoire : Pendant la semaine de mission du consultant international spécialisé en système de notification SPS, une formation de deux jours sera dispensée aux personnes (environ 25) intervenant dans le système de notification. La formation portera sur les procédures de notification établies dans le cadre de cette mission et comportera un volet pratique de mise en situation.

La coordination du projet organisera cette formation. L'organisation de la formation commencera avant la mission du consultant international de façon à ce que la formation puisse se faire à la fin du séjour de celui-ci.

Activité 6 (A6) : Dynamisation du CNCA afin d'améliorer la participation du Bénin aux travaux de la Commission en veillant à la participation du secteur privé

Action 1 (A6-A1) : Evaluation de la situation actuelle du CNCA et plan d'action pour sa dynamisation

Mode opératoire : Une mission de quatre semaines d'un consultant international expert en Codex Alimentarius sera conduite. Le consultant devra:

- Rencontrer les personnes clés intervenant ou devant intervenir dans le CNCA et récolter des informations sur l'historique de la participation du Bénin aux réunions du Codex et sur les actions entreprises au niveau national suite à ces participations,
- Evaluer les potentialités et les limites du CNCA actuel et faire des recommandations en vue d'améliorer son fonctionnement. Parmi ces recommandations le consultant évaluera la nécessité de créer des comités techniques et prodiguera des conseils sur leurs statuts (permanent, ad hoc etc.),
- Evaluer les capacités techniques et matérielles du Secrétariat du Comité National du Codex Alimentarius.
- Faire des recommandations pour la mise en place des mécanismes et des procédures adéquats, capables d'assurer un bon fonctionnement du CNCA et de ses éventuels comités techniques,
- Diriger l'élaboration d'un plan d'action opérationnel permettant d'intégrer les recommandations de la Commission du Codex Alimentarius dans le système national de contrôle des denrées alimentaires,
- Faire des recommandations sur la mise en place un système de diffusion en temps réel des informations "Codex". Dans sa démarche, le consultant prendra en compte la possibilité de créer une rubrique ou une page spécifique dédiée au CNCA sur le site www.economiebenin.org afin d'informer sur ses travaux mais aussi de permettre aux membres du comité d'accéder rapidement aux documents et de partager leurs documents de travail en ligne lors de l'élaboration d'une position nationale. Dans ce cas de figure, un système d'accès limité par identifiant pourrait être mis en place pour les documents confidentiels,
- Faire des recommandations sur les destinations potentielles du voyage d'étude pour les membres du CNCA,
- Faire des recommandations sur les actions promotionnelles futures du CNCA (ex. le contenu des dépliants qui seront produits dans le cadre du projet).

Action 2 (A6-A2) : Atelier de délibération et de restitution des résultats et recommandations de la mission

Mode opératoire : A l'issue de la mission d'évaluation du consultant, ce dernier animera un atelier d'une journée qui regroupera les membres du Comité National Codex (dans sa formation actuelle mais également les éventuels futurs membres identifiés par le consultant). Lors de cet atelier, les recommandations du consultant seront débattues. Les procédures de fonctionnement ainsi que le plan d'action élaborés seront expliqués.

L'atelier regroupera une trentaine de personnes (25-30). Le consultant prendra en compte les recommandations consensuelles de l'atelier dans la rédaction du plan d'action et des procédures de fonctionnement définitifs.

La coordination du projet organisera l'atelier et veillera à ce que la préparation soit achevée pour la fin de la mission du consultant.

Action 3 (A6-A3): Voyage d'étude pour deux membres du Comité National du Codex pour se former au fonctionnement d'un comité efficace

Mode opératoire : Voyage d'étude d'une semaine pour deux membres du Comité National du Codex Alimentarius (de préférence le Président du Comité et le Secrétaire) dans un pays doté d'un CNCA qui fonctionne correctement. Ceci permettra de perfectionner et d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du travail de la Commission du Codex Alimentarius, et du mode de fonctionnement d'un Comité National du Codex Alimentarius. Il est suggéré que le voyage d'étude se fasse dans un pays membre du Comité du Codex pour l'Afrique de façon à établir des liens futurs et favoriser la participation du Bénin au CCAfrica. Le Maroc pourrait être une destination potentielle.

A l'issue de leur voyage d'étude, les membres du CNCA rédigeront un rapport détaillé sur le mode de fonctionnement du CNCA du pays visité en faisant ressortir les idées qui leur apparaissent intéressantes à répliquer. Le rapport sera diffusé à tous les membres du CNCA.

Le voyage sera organisé par la Coordination du projet qui prendra contact avec le Comité National Codex du pays de destination sur la base des recommandations du consultant et du Comité National du Codex Alimentarius.

Action 4 (A6-A4) : Sensibilisation du public aux travaux du CNCA

Mode opératoire : Il est important que le CNCA jouisse d'une notoriété auprès des opérateurs et de la société civile (monde académique, associations etc.). Pour cela le Comité doit mener régulièrement des campagnes de sensibilisation. Dans le cadre du projet, le consultant international spécialisé en travaux du Codex en collaboration avec le consultant informaticien du projet déterminera l'opportunité de créer un site web indépendant du Codex ou alors de créer une page Codex dans le site www.economiebenin.org (voir Action A6-A1). Cette dernière option étant la plus probable, il serait intéressant que le Comité établisse un accord avec l'organisme gestionnaire du site (en l'occurrence le PASP puis la CCIB) afin que les informations fournies par le Secrétariat du CNCA soient publiées sur le site de façon

diligente. Le consultant informaticien/développeur doit former les membres du CNCA à l'utilisation de la page du Codex pour les travaux en ligne.

Par ailleurs, dans le cadre du projet, des dépliants d'information sur le Comité National du Codex Alimentarius seront produits et largement distribués.

La coordination du projet assistera le Comité National du Codex dans la conception et la production des dépliants.

Activité 7 (A7) : Amélioration de la compréhension du fonctionnement et des travaux des trois sœurs ainsi que du lien entre celles-ci et l'Accord SPS.

Action 1 (A7-A1): Formation au fonctionnement et aux travaux du Codex, de la CIPV et de l'OIE ainsi qu'à l'harmonisation dans le cadre de l'accord SPS.

Mode opératoire : Il est important que les différents intervenants dans le système SPS comprennent le fonctionnement des organisations internationales chargées d'établir les normes SPS. A cet effet, une formation de quatre jours sera organisée pour 25 personnes. A travers l'explication du processus d'élaboration des normes au niveau international, cette formation permettra aux cadres de comprendre le lien entre les différents comités et points de contact nationaux et surtout le rôle de chacun de ces comités, un rôle à l'interface entre les opérateurs nationaux et les organisations internationales. Cette formation permettra également aux participants de visualiser leur propre rôle dans le système.

Les participants à cette formation seront les représentants des intervenants clés identifiés dans le système de diffusion des informations SPS (*voir Actions A4-A2 et A5-A1 et A6-A1*) qui seront vraisemblablement les membres du Comité National du Codex Alimentarius, le délégué OIE, le Point de Contact de la CIPV ainsi que les représentants des organismes privés ou de la société civile etc.

Le contenu de la formation sera aussi pratique que possible. Le formateur devra donner des exemples concrets et expliquer les enjeux économiques des normes internationales en insistant sur des thèmes d'actualité dans les agendas du Codex, de la CIPV et de l'OIE et notamment sur ceux ayant un intérêt potentiel pour le Bénin.

Cette formation interviendra lorsque le mécanisme de coordination aura été établi et après la réorganisation éventuelle du PNI. Dans ce contexte, la formation tentera de situer les travaux des différents comités dans le système SPS béninois en général et le système de notification en particulier.

Afin que la formation se rapproche autant que possible des besoins des participants, il est indispensable que la coordination du projet veille à ce que le formateur connaisse préalablement la situation dans le pays et sache exactement le rôle de chacun des participants dans le système et leurs attentes de cette formation. Pour cela, le recrutement du formateur devra se faire largement en avance par rapport au début de la formation et tous les documents et rapports de consultation produits dans le cadre du projet lui seront communiqués dès le recrutement.

Aussi, la coordination du projet préparera un questionnaire afin d'évaluer le niveau de connaissance des participants des organisations de normalisation et du système SPS en général et le fera circuler à tous les participants. Le questionnaire contiendra une rubrique sur les suggestions des participants et leurs attentes de la formation. Il est recommandé que le questionnaire soit distribué et restitué sous format électronique afin qu'il soit facilement transférable au consultant qui conduira la formation.

Action 2 (A7-A2) : Atelier de simulation à la préparation des positions nationales sur les sujets à l'ordre du jour au Codex

Mode opératoire : En continuité de la formation générale sur le fonctionnement des trois sœurs (voir Action A7-A1), une journée de travaux dirigés pour les membres du Comité National du Codex Alimentarius sera organisée afin de mettre les membres de ce Comité en situation de rédiger la position nationale sur des sujets à l'ordre du jour de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires.

Cette formation sera organisée pour une dizaine de personnes clés du Comité National du Codex Alimentarius qui veilleront à transférer les compétences acquises aux autres membres du Comité National et de ses comités techniques éventuels lors de futurs travaux.

Il est recommandé que le consultant qui couvrira la formation sur le Codex soit, dans la mesure du possible, le même que celui qui a accompagné le Comité National Codex dans sa mise à jour (voir Actions A6-A1 et A6-A2). Celui-ci pourrait également être sollicité pour la formation sur les organisations de normalisation, autres que Codex, (voir Action A7-A1) s'il en a la compétence.

Activité 8 (A8) : Accompagnement de la cellule de veille, d'alerte précoce et de gestion de crise dans le démarrage de ses activités

Action 1 (A8-A1) : Etablissement de la cellule de veille, d'alerte précoce et de gestion de crise

Mode opératoire : Un consultant international ayant une expérience dans la gestion de la crise conduira une mission de deux semaines afin de faire des recommandations sur l'établissement de la cellule de veille, d'alerte précoce et de gestion de la crise. Cette mission permettra de définir la structure (statut, nom, taille légère, permanente ou ad hoc ?), sa composition (techniciens ou gestionnaires etc.), ses attributions (les tâches à entreprendre ?) Et surtout son champs d'action (faut-il séparer la veille et la crise ? etc.).

Le consultant prendra conseil auprès d'un juriste recommandé par la coordination afin de faire des propositions de statut pour cette structure (structure légère ayant ou non une personnalité juridique qui joue le rôle de secrétariat ? Un comité permanent ? Un comité ad hoc ? etc.)

Le consultant veillera à impliquer tous les intervenants dans le processus de réflexion sur l'établissement de cette structure y compris les laboratoires dont le rôle en cas de crise sanitaire est fondamental.

Le consultant s'inspirera de systèmes performants existants dans d'autres pays et se basera sur le résultat de son analyse de la situation à la suite des rencontres effectuées sur le terrain.

La coordination du projet veillera à fournir au consultant tous les documents de projets qui pourraient lui être utiles dans un délai suffisamment long pour lui permettre d'en prendre connaissance préalablement à la mission de terrain.

Action 2 (A8-A2) : Elaboration des procédures de gestion de crise

Mode opératoire : Le consultant international spécialisé dans la gestion de la crise effectuera une seconde mission de deux semaines après la mise en place du mécanisme de gestion de la crise (cellule et comité, le cas échéant) afin d'aider la cellule de gestion de la crise à l'élaboration des procédures et plans d'urgence. Le consultant devra :

- Evaluer, en collaboration avec les cadres impliqués dans le nouveau système de gestion de la crise, la nécessité de mise en place d'un plan générique de gestion de la crise qui servira de modèle ou de plans différents pour chaque secteur et situation potentielle,
- Analyser les risques potentiels pour les produits névralgiques parmi les exportations béninoises et conseiller sur la nécessité d'établir des plans spécifiques pour ces produits,
- Elaborer les procédures de gestion de crise en identifiant les personnes/postes clés dans le système et leur rôle précis, les conditions d'activation du plan d'urgence et les niveaux d'alerte,
- Donner des recommandations sur les mesures compensatoires destinées aux opérateurs et sur la mise en place d'un fond d'urgence qui servira en partie à cet effet,
- Conseiller la coordination sur l'organisation d'un atelier de formation sur la gestion de la crise,
- Conduire une formation d'une journée sur les procédures établies.

Action 3 (A8-A3) : Diffusion des procédures de gestion de crise auprès des personnes intervenant dans le système

Mode opératoire : Lorsque les procédures de gestion de la crise seront établies, un atelier d'une journée sera organisé pour former les personnes clés à la mise en place effective de ces procédures. Durant l'atelier, des simulations seront pratiquées sur la base de cas ayant déjà existé au Bénin ou pouvant survenir. Par ces simulations, les cadres seront formés à faire modifier et mettre à jour les plans de gestion de crise en fonction des urgences potentielles, des progrès dans la connaissance des risques potentiels et de l'évolution de la situation dans le pays. Les procédures de gestion de la crise prendront en compte les compensations des opérateurs en cas de destruction de produits pour enrayer une épidémie par exemple. Les plans d'urgence établis contiendront un système d'alerte rapide et des mesures de rappel du produit.

L'atelier regroupera une trentaine de personnes et aura lieu à la fin de la mission du consultant spécialiste en systèmes de gestion de crise (voir *action A8-A2*).

Activités générales (AG) : Validation des acquis et évaluation du projet

Action 1 (AG-A1) : Organiser un atelier national de diffusion des résultats du projet et de validation de ses acquis

Mode opératoire : La coordination du projet organisera un atelier d'une journée pour exposer les résultats du projet et informer sur les contraintes persistantes et les recommandations pour les actions futures. Cet atelier recevra environ 100 participants parmi lesquels des représentants des agences de coopération présentes dans le pays afin de dégager les pistes futures d'assistance technique. L'atelier sera l'occasion d'informer un large public sur l'existence des centres d'information et de documentation, sur l'intérêt et le contenu des rubriques SPS du site www.economiebenin.org, sur les différents comités et mécanismes de partage de l'information. Le programme de l'atelier ainsi que la liste des participants seront établis par la coordination du projet en étroite collaboration. Un rapport final de l'atelier sera rédigé par la coordination du projet.

Action 2 (AG-A2) : Mission d'évaluation externe du projet

Mode opératoire : Une mission d'évaluation du projet sera confiée à un cabinet d'audit défini par la coordination du projet à la suite d'un appel d'offre ou sur les recommandations du STDF. La mission fera l'objet d'un rapport d'évaluation détaillé.

APPENDICE 6

CALENDRIER

Année	2008												2009											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activité 1 (A1) : Publication des textes juridiques et des normes SPS nationaux des pays de l'UEMOA et notamment du Bénin ainsi que des textes régionaux (UEMOA) sur le portail www.economiebenin.org																								
A1-A1		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		.										
A1-A2			-																					
A1-A3				-	-	-	-	-	-	-	-	-												
A1-A4														.										
Activité 2 (A2) : Accompagnement du CEBENOR dans le démarrage de l'activité de vente des normes techniques																								
A2-A1					-																			
A2-A2							-	-	-	-														
A2-A3								-	-															
Activité 3 (A3) : Renforcement des centres de documentation et d'information existants et du Point National d'Information																								
A3-A1														.										
A3-A2				-																				
A3-A3															-									
Activité 4 (A4) : Analyse de la situation actuelle en matière de partage d'informations et dégagement des orientations en vue de mettre en place un cadre de concertation																								
A4-A1																	-							
A4-A2																	.							
Activité 5 (A5) : Amélioration du système de diffusion rapide des notifications auprès des différentes parties concernées et d'un mécanisme d'appel à commentaires																								
A5-A1																								
A5-A2																					-			
Activité 6 (A6) : Dynamisation du Comité National Codex afin d'améliorer la participation du Bénin aux travaux de la Commission en veillant à la participation du secteur privé																								
A6-A1						-																		
A6-A2							.																	
A6-A3										-														
A6-A4																					-			
Activité 7 (A7) : Amélioration de la compréhension des travaux et du fonctionnement des trois sœurs et la relation entre celles-ci et l'Accord SPS.																								
A7-A1																								
A7-A2																	.							
Activité 8 (A8) : Accompagnement de la cellule de veille, d'alerte précoce et de gestion de crise dans le démarrage de ses activités																								
A8-A1										-														
A8-A2																						-		
A8-A3																	.							
Activité générale (AG) : Validation des acquis et évaluation du projet																								

STDF 127 rev.1

A6-A4	Production de dépliants sur le Comité National Codex
A7-A1	Formation de quatre jours sur les organisations internationales de normalisation et le SPS
A7-A2	Atelier de formation et de mise en situation de 1 journée pour les membres du Comité National Codex
A8-A1 ; A8-A2	Mission de 4 semaines d'un consultant international en gestion de la crise
A8-A3	Prise en charge de l'atelier de formation d'une journée

PRINCIPALES COMPOSANTES DU BUDGET A LA CHARGE DU STDF

Lignes budgétaires	Montant (dollars EU)
Services de Personnel	76400
Voyages et frais connexes	111900
Formations/ateliers	28850
Dépenses générales de fonctionnement	47300
Equipements et fournitures	59500
Logiciels ou autres	22980
Evaluation du projet	15000
Sous-total	361930
Imprévu (10%)	36193
Total	363 858

VENTILLATION DETAILLE DE L'APPORT DU STDF

Lignes budgétaires	Rubriques	Sous-rubriques	Montant (USD)	Nombre	Durée (jours)	Durée (mois)	Total/ligne	Total USD
Services de Personnel							76400	
	Contribution à la rémunération de la coordination du projet							
		Coordinateur	550			24		13200
		Assistant	350			24		8400
	Consultants internationaux							
		Consultant systèmes d'information	500		5			2500
		Consultant contrôles alimentaires	500		15			7500
		Consultant notifications SPS	500		10			5000
		Consultant Codex	500		20			10000
		Consultant gestion de crise	500		20			10000
	Consultants nationaux							
		Consultant sécurité sanitaire des aliments	550			12		6600
		Consultant informaticien/développeur	550			12		6600
		Consultant juriste	550			12		6600
Voyages et frais connexes							111900	

	Forfait déplacement et per diem pour 1 membre de la coordination du projet							1000
	Forfait déplacement de l'informaticien dans les différents centres d'information							500
	Déplacements divers dans le cadre du projet							2000
	Vols internationaux							
		Vols consultants internationaux	3000	5				15000
		Vols régionaux consultant système d'information	400	8				3200
		Vols internationaux consultants nationaux	3000	2				6000
		Voyages d'étude	2000	2				4000
		Vols régionaux pour 8 participants	400	8				3200
	Per diem et terminaux consultants internationaux		200	85				17000
	Per diem et terminaux des consultants nationaux à Rome		400	10				4000

	Per diem et terminaux de 8 participants de la région un atelier		200	10				2000
	Forfait déplacement et per diem pour voyage d'étude pour 2 personnes		400	15				6000
	Per diem et terminaux du consultant national en systèmes d'information dans la région		200	240				48000
Formations/ateliers								28850
	Journée portes ouvertes							
		Location de la salle avec accès internet	400		1			400
		Location matériel de vidéo projection	100					200
		Frais de secrétariat	500					500
		Achats de fournitures	100					100
		Déplacement et per diem pour les participants venant de province	800					800
		Déjeuner	10	110				1100
		Pauses café	5	220				1100
		Couverture médiatique	400					400
	Formation systèmes d'information							

		Location de la salle avec accès internet et minimum 10 postes informatiques	250		5			1250
		Location matériel de vidéo projection	100		5			500
		Frais de secrétariat	100		5			500
		Achats de fournitures	100					100
		Déplacement et per diem pour les participants venant de province	1000					1000
		Déjeuner	10	30	5			1500
		Pauses café	5	60	5			1500
	Atelier de validation système de diffusion de l'information SPS							
		Location de la salle	100		1			100
		Location matériel de vidéoprojection	100		1			100
		Frais de secrétariat	50		1			50
		Déplacement et per diem pour les participants venant de province	1000					1000
		Déjeuner	10	30	1			300
		Pauses café	5	60	1			300
	Formation notifications							
		Location de la salle	100		5			500
		Location matériel de vidéoprojection	100		5			500

		Frais de secrétariat	100		5			500
		Déplacement et per diem pour les participants venant de province	1000					1000
		Déjeuner	10	30	5			1500
		Pauses café	5	60	5			1500
	Atelier de validation procédures Codex							
		Location de la salle	100		1			100
		Location matériel de vidéoprojection	100		1			100
		Frais de secrétariat	50		1			50
		Déjeuner	10	30	1			300
		Pauses café	5	60	1			300
	Formation Fonctionnement Codex, CIPV, OIE							
		Location de la salle	100		4			400
		Location matériel de vidéoprojection	100		4			400
		Frais de secrétariat	100		4			400
		Déjeuner	10	30	4			1200
		Pauses café	5	60	4			1200
	Atelier de simulation Codex							
		Location de la salle	100		1			100
		Location matériel de vidéoprojection	100		1			100
		Frais de secrétariat	100		1			100
		Déjeuner	10	15	1			150
		Pauses café	5	30	1			150
	Formations gestion de la crise							

		Location de la salle	100		1			100
		Location matériel de vidéoprojection	100		1			100
		Frais de secrétariat	100		1			100
		Déjeuner	10	30	1			300
		Pauses café	5	60	1			300
	Atelier de validation du Projet							
		Location de la salle avec accès internet	400		1			400
		Location matériel de vidéoprojection	100					200
		Frais de secrétariat	500					500
		Achats de fournitures	100					100
		Déplacement et per diem pour les participants venant de province	800					800
		Déjeuner	10	110				1100
		Pauses café	5	220				1100
		Couverture médiatique	400					400
Dépenses Générales de fonctionnement							47300	
	Communications téléphoniques		150			24		3600
	Frais de fonctionnement du secrétariat		300			24		7200
	Diffusion des documents du projet							1500
	Frais de traduction des métadonnées à poster sur IPFSAPH							15000

	Frais de production des déliants							20000
Equipements et fournitures								59500
	Serveur		5000	1				25000
	Microordinateurs		900	5				4500
	UPS		250	5				750
	Routeurs		700	3				3500
	Imprimantes		650	5				3250
	Photocopieuse à gros débit		2500	5				12500
	Consommable		2000	5				10000
Logiciels ou autres								22980
	Logiciels et hébergement							4500
	Connexion internet		100	5		24		12000
	Abonnement à Science direct		270			24		6480
Evaluation du projet								15000
Grand Total								361930
Imprévu 10%								36193
Total contribution STDF								363858

APPORT DU GOUVERNEMENT BENINOIS

Nature	Montant USD (pour 24 mois)
Locaux pour la coordination du projet	20 000
Equivalent de salaire du comité de pilotage (10 cadres x 15 réunions et formations)	8000
Coordinateur du projet	4800
Secrétaires	2400
Equipe site web (x 3 agents de maîtrise)	4200
Frais de fonctionnement (électricité, etc.)	4000
Matériel bureautique	3000
Total	46400

APPENDICE 8

TERMES DE REFERENCES DES CONSULTANTS DU PROJET

Consultant National Spécialisé dans les Mesures SPS

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira plusieurs missions à la demande du projet et s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Définir, en concertation avec la coordination, le type de textes à récolter, un système de classement, les institutions nationales et régionales à rencontrer et le mode opératoire,
- Rencontrer toutes les institutions parties prenantes impliquées dans le système de contrôle alimentaire afin de collecter les textes nationaux qui peuvent avoir un intérêt de près ou de loin pour les opérateurs béninois (lois, décrets, règlements techniques, normes, formulaires etc.),
- Conduire des missions dans tous les pays de la région afin de récolter les textes. Au cours de ces missions, il procèdera de la même façon que pour le Bénin,
- Collecter les textes régionaux importants (de l'UEMOA, ainsi que tout texte établi au niveau africain pouvant présenter un intérêt pour les opérateurs économiques sur le plan SPS)
- Classer les textes récoltés en fonction du système établi avec la coordination du projet,
- Faire des recommandations sur les étapes suivantes du projet.

Missions 2 : Le consultant devra :

- Faire le point avec la coordination du projet sur l'avancement de celui-ci et prodiguer les conseils nécessaires,
- Prendre contact avec le management du Portail International de Sécurité Sanitaire des Aliments et de Santé Animale et Végétale (IPFSAPH) préalablement au déplacement à Rome,
- Se familiariser avec le fonctionnement de l'IPFAPH préalablement au déplacement afin de préparer ses éventuelles questions,
- Expliquer au management de l'IPFSAPH, à Rome, le contexte du projet et le type de textes collectés,

- Recueillir les exigences à remplir pour assurer l'alimentation automatique de l'IPFSAPH depuis le site www.economiebenin.org (les métadonnées à inclure, la description des documents, les traductions éventuelles, etc.),
- Fournir l'expertise technique nécessaire au développeur lors de ses discussions avec l'informaticien de l'IPFSAPH,
- Etablir, en collaboration avec le management de l'IPFSAPH et le consultant développeur, un plan d'action pour mettre en place un transfert automatique d'informations du site www.economiebenin.org vers le IPFSAPH,
- Mettre en oeuvre, de retour au Bénin, toutes les tâches décrites dans le plan d'action afin d'assurer le lien automatique avec le IPFSAPH (décrire les documents selon les métadonnées retenues, superviser la traduction éventuelle, participer aux tests de fonctionnement, etc.),
- Etablir, en collaboration avec le développeur, une méthodologie claire et détaillée sur l'intégration des données sur le site www.economiebenin.org à l'usage des personnes qui auront à charge de mettre régulièrement à jour le site,
- Apporter l'appui technique nécessaire à la coordination du projet pour organiser la journée d'information sur la rubrique SPS du site www.economiebenin.org,
- Agir comme personne-ressource dans l'animation de la journée d'information.

Missions 3 : Cette mission sera conduite en plusieurs étapes réparties sur la durée du projet selon les besoins de celui-ci. Le consultant devra :

- Participer comme personne-ressource à la formation du personnel des centres de documentation sur la recherche d'information.
- Conseiller la coordination du projet sur le contenu des dépliants promotionnels sur les centres de documentation,
- Assister le consultant international en systèmes de contrôle alimentaire dans l'accomplissement de sa mission,
- Assister la coordination du projet dans la finalisation de la proposition de modèle de flux d'informations SPS selon les recommandations de l'atelier.
- Assister le consultant international spécialisé en notifications SPS dans sa mission de renforcement du Point National d'Information,
- Apporter le soutien technique nécessaire au consultant international spécialisé en travaux du codex lors de sa mission,

- Conseiller le Comité National du Codex, si besoin, sur le contenu des dépliants promotionnels,
- Assister les formateurs dans la conduite des ateliers de formation sur le fonctionnement des organisations de normalisation et de la simulation Codex,
- Assister le consultant international spécialisé en systèmes de gestion de la crise dans la conduite de sa mission et dans la conduite de la formation.
- Participer comme personne ressource à l'atelier de validation du projet
- Apporter le soutien technique à la coordination du projet dans la finalisation des documents du projet, tels que les rapports d'ateliers, les rapports intérimaires et le rapport final.
- Promulguer des conseils, à la demande, à la coordination du projet sur la mise en œuvre de celui-ci.

Profil : Expert en mesures sanitaires et phytosanitaires, niveau Bac+5 ou Bac+8, expérience confirmée en systèmes de contrôle alimentaire, expérience au niveau international souhaitée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 12 mois répartis en plusieurs missions selon le besoin du projet

Lieu : Cotonou, Bénin, avec déplacements tel que nécessaire dans les pays de l'UEMOA, le Nigéria et une mission à Rome, Italie.

Rapport : Le consultant produira un rapport opérationnel à l'issue de ses missions. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.

Consultant National Informaticien/Développeur de site web

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira plusieurs missions à la demande du projet et s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Se familiariser avec le fonctionnement de l'IPFAPH préalablement au déplacement afin de préparer ses éventuelles questions,
- Evaluer les besoins de modifier l'architecture du site www.economiebenin.org afin d'assurer la compatibilité avec l'IPFSAPH,

- Discuter avec l'informaticien de l'IPFSAPH des démarches à suivre afin d'arriver à la connectivité des deux sites,
- Etablir avec l'informaticien de l'IPFSAPH le format des métadonnées des documents,
- Prendre tout autre renseignement/disposition assurant le succès de l'opération de retour au Bénin,
- Etablir, en collaboration avec le management de l'IPFSAPH et le consultant national en mesures SPS, un plan d'action pour mettre en place un transfert automatique d'information du site www.economiebenin.org vers le IPFSAPH,
- Mettre en place la rubrique des informations SPS,
- Mettre en place le système de transfert automatique des données vers l'IPFSAPH,
- Faire les tests nécessaires afin de s'assurer du bon fonctionnement du site et du lien avec l'IPFSAPH,
- Etablir, en collaboration avec le consultant national en mesures SPS, une méthodologie claire et détaillée sur l'intégration des données sur le site www.economiebenin.org à l'usage des personnes qui auront à charge de mettre régulièrement à jour le site,
- Participer en tant que personne-ressource à l'atelier d'information sur le site www.economiebenin.org

Missions 2 : Le consultant devra :

- Consulter les personnes concernées afin de dégager les avantages et les inconvénients de chacune des options relative à la création du module de vente en ligne des normes CEBENOR,
- Faire un diagnostic du site www.economiebenin.org afin de définir la démarche à suivre afin d'y inclure le module de vente en ligne, le cas échéant,
- Etablir un plan de travail pour la mise en place du module de vente en ligne des normes CEBENOR (programmes et logiciels nécessaires, liste détaillée des équipements incluant les caractéristiques techniques de ceux-ci etc.),
- Expliquer les différentes options à la coordination du projet et au Comité de pilotage.

Mission 3 : Le consultant devra :

- Créer le module de vente en ligne des normes CEBENOR,
- S'assurer du fonctionnement correct du site à travers des essais,

- Etablir les procédures d'utilisation, de mise à jour et de gestion du module de vente en ligne et former le personnel du CEBENOR à ces procédures.

Missions 4 : Le consultant devra :

- Assister le consultant international spécialisé en Codex dans le volet diffusion de l'information de sa mission et lui apporter le support technique (informatique) nécessaire afin de proposer un modèle de diffusion de l'information en tant réel,
- Evaluer les options existantes pour la mise en place du système de partage en ligne de l'information à savoir via un site indépendant ou via le site www.ecnomiebenin.org,
- Mettre en place le système préconisé par le consultant international sur le partage en ligne de l'information entre les membres du Comité National Codex,
- Etablir une méthodologie claire et détaillée sur l'utilisation et de mise à jour du système de partage de l'information en ligne et notamment de la zone d'accès réservée éventuelle.

Mission 5 : Cette mission sera conduite en plusieurs étapes réparties sur la durée du projet selon les besoins de celui-ci. Le consultant devra

- Conseiller la coordination du projet sur tout ce qui a un lien avec le matériel informatique, les logiciels et les systèmes d'information pour les besoins du projet,
- Répondre aux sollicitations de la coordination du projet pour d'éventuelles mises à jour des systèmes créés dans le cadre de ce projet,
- Conduire toute tâche, dans son domaine de compétence, recommandée par les consultants internationaux pour améliorer le flux et le partage d'informations au niveau national.

Profil : Informaticien, niveau Bac+5, expérience confirmée en systèmes d'information, connaissance des systèmes de vente en ligne souhaitée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 12 mois répartis en plusieurs missions selon le besoin du projet

Lieu : Cotonou, Bénin, avec mission à Rome, Italie.

Rapport : Le consultant produira un rapport opérationnel à l'issue de ses missions. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.

Consultant National Juriste

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira une mission et s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Apporter l'appui nécessaire au consultant international en systèmes de contrôle alimentaire dans la conduite de sa mission d'analyse des cadres de concertation éventuellement existants entre les différentes institutions,
- Recenser tous les textes portant création de tous les mécanismes de concertation (comités ou autre) ou définissant la juridiction des accords ratifiés par le Bénin,
- Apporter l'expertise juridique au consultant international lors de l'élaboration du modèle de concertation et de flux d'informations SPS entre les différents intervenants,
- Participer comme personne-ressource à l'atelier de validation du modèle proposé lors de la mission,
- Rédiger les avant-projets de textes devant appuyer la mise en place du modèle proposé et validé par les différentes institutions,

Profil : Juriste, niveau Bac+5 ou Bac+8, expérience confirmée en systèmes de contrôle alimentaire et en mesures sanitaires et phytosanitaires.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 1 mission de 4 semaines

Lieu : Cotonou, Bénin.

Rapport : Le consultant produira un rapport à l'issue de sa mission. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.

Consultant International Spécialisé en Sécurité Sanitaire des Aliments/Systèmes d'Information

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira une formation à la demande du projet et s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Se tenir informé du contexte du projet et des activités réalisées préalablement à sa mission,

- Préparer et conduire une formation avec des travaux dirigés sur les systèmes d'information en matière de mesures SPS.

Profil : Expert en sécurité sanitaire des aliments, niveau Bac+5 ou Bac+8, expérience confirmée dans le développement et/ou utilisation des systèmes d'information SPS, expérience au niveau international exigée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 1 mission d'une semaine

Lieu : Cotonou, Bénin.

Consultant International Spécialisé en Systèmes de Contrôle Alimentaire

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira une mission de terrain et s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Recenser les cadres existants de concertation en matière sanitaire et phytosanitaire et en analyser les avantages et les inconvénients (à titre d'exemple : le Point National d'Information SPS existant est-il le cadre idéal de concertation ? Faut-il l'élargir à d'autres institutions ? Faut-il établir un autre cadre qui inclurait le PNI ? Quel est le rôle du Comité National du Codex Alimentarius ? Comment optimiser la collaboration entre tous les comités existants en évitant le double-emploi et la démultiplication des structures ?),
- Discuter avec les différents intervenants de leurs attentes d'un modèle de communication et de concertation,
- Proposer un modèle efficace de flux d'informations SPS,
- Collaborer avec le consultant national juriste pour proposer le cadre juridique adéquat au modèle proposé,
- Faire des recommandations sur le programme de l'atelier de validation et la liste des principaux participants.

Profil : Expert en système de contrôle alimentaire, niveau Bac+5 ou Bac+8, expérience confirmée, expérience au niveau international exigée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 1 mission de 3 semaines

Lieu : Cotonou, Bénin.

Rapport : Le consultant produira un rapport à l'issue de sa mission. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.

Consultant International Spécialisé en Procédures de Notifications SPS

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira une mission et s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Se tenir informé du contexte du projet et des activités réalisées préalablement à sa mission,
- Conseiller le Point National d'Information SPS sur les procédures optimales de fonctionnement,
- Rédiger, en étroite collaboration avec le PNI, les procédures de fonctionnement de celui-ci,
- Conduire une formation de deux jours sur les procédures de fonctionnement rédigées.

Profil : Expert en mesures sanitaires et phytosanitaires, niveau Bac+5 ou Bac+8, expérience confirmée dans les notifications SPS, expérience au niveau international exigée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 1 mission de 1 semaine.

Lieu : Cotonou, Bénin.

Rapport : Le consultant produira un rapport succinct à l'issue de sa mission. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.

Consultant International Spécialisé en Codex

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira une mission et s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Se tenir informé du contexte du projet et des activités réalisées préalablement à sa mission,

- Rencontrer les personnes clés intervenant ou devant intervenir dans le Comité National Codex et récolter des informations sur l'historique de la participation du Bénin aux réunions du Codex et sur les actions entreprises au niveau national suite à ces participations,
- Evaluer les potentialités et les limites du Comité National actuel du Codex Alimentarius et faire des recommandations en vue d'améliorer son fonctionnement. Parmi ces recommandations le consultant évaluera la nécessité de créer des comités techniques et prodiguera des conseils sur leurs statuts (permanent, ad hoc etc.),
- Evaluer les capacités techniques et matérielles du Secrétariat du Comité National du Codex Alimentarius,
- Faire des recommandations pour la mise en place des mécanismes et des procédures adéquats capables d'assurer un bon fonctionnement du Comité National du Codex Alimentarius et de ses éventuels comités techniques,
- Diriger l'élaboration d'un plan d'action opérationnel permettant d'intégrer les recommandations de la Commission du Codex Alimentarius dans le système national de contrôle des denrées alimentaires,
- Faire des recommandations sur la mise en place d'un système de diffusion en temps réel des informations "Codex". Dans sa démarche, le consultant prendra en compte la possibilité de créer une rubrique ou page spécifique au Comité sur le site www.economiebenin.org afin d'informer sur ses travaux mais aussi de permettre aux membres du comité d'accéder rapidement aux documents et de partager leurs documents de travail en ligne lors de l'élaboration d'une position nationale. Dans ce cas de figure, un système d'accès limité par identifiant pourrait être mis en place pour les documents confidentiels,
- Faire des recommandations sur les destinations potentielles du voyage d'étude pour les membres du Comité,
- Faire des recommandations sur les actions promotionnelles futures du Comité National Codex (ex. le contenu des dépliants qui seront produits dans le cadre du projet),
- Conduire un atelier de formation d'une journée destiné aux membres du Comité National du Codex Alimentarius pour finaliser le plan d'actions et les procédures de fonctionnement.

Profil : Expert en Codex Alimentarius, niveau Bac+5 ou Bac+8, expérience confirmée, expérience au niveau international souhaitée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 1 mission de quatre semaines

Lieu : Cotonou, Bénin.

Rapport : Le consultant produira un rapport à l'issue de sa mission. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.

Consultant International Spécialisé en Codex

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira une mission durant laquelle il s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Prendre connaissance du contexte du projet et des activités réalisées préalablement à sa mission,
- Analyser les questionnaires d'évaluation des connaissances communiqués par la coordination du projet préalablement à sa mission afin de définir le contenu précis de sa formation,
- Préparer et conduire une formation sur les travaux et le fonctionnement organisations internationales de normalisation et leur lien avec l'accord SPS,
- Préparer et conduire un atelier de simulation sur la préparation de la position nationale aux travaux du Codex.

Profil : Expert en Codex Alimentarius, niveau Bac+5 ou Bac+8, connaissance certaine sur les organisations de normalisation autres que le Codex, expérience confirmée, expérience au niveau international souhaitée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 1 mission d'une semaine

Lieu : Cotonou, Bénin.

Rapport : Le consultant produira un rapport succinct à l'issue de sa mission. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.

Consultant International Spécialisé en Gestion de Crise

Sous la supervision générale du fonctionnaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) chargé du projet et en collaboration étroite avec la coordination du projet, le consultant conduira une mission durant laquelle il s'acquittera des tâches décrites ci-dessous :

Mission 1 : Le consultant devra :

- Prendre connaissance du contexte du projet, des activités réalisées et des documents produits préalablement à sa mission,
- Rencontrer les personnes clés dans le système SPS afin de prendre leur avis sur le mécanisme à mettre en place et de comprendre les contraintes et menaces éventuelles de chaque option,

- Faire des recommandations sur l'établissement de la cellule de veille, d'alerte précoce et de gestion de la crise,
- Faire des propositions de statut pour cette structure/mécanisme,
- Fixer une date prévisionnelle pour la prochaine mission en tenant compte du temps nécessaire pour la mise en place officielle de la structure/mécanisme.

Mission 2 : Le consultant devra :

- Evaluer, en collaboration avec les cadres impliqués dans le nouveau système de gestion de la crise, la nécessité de mise en place d'un plan générique de gestion de crise qui servira de modèle ou de plans différents pour chaque secteur et situation potentielle.
- Analyser les risques potentiels pour les produits névralgiques parmi les exportations béninoises et conseiller sur la nécessité d'établir des plans spécifiques pour ces produits,
- Elaborer les procédures de gestion de crise en identifiant les personnes/postes clés dans le système et leur rôle précis, les conditions d'activation du plan d'urgence et les niveaux d'alerte,
- Donner des recommandations sur les mesures compensatoires destinées aux opérateurs et sur la mise en place d'un fond d'urgence qui servira en partie à cet effet,
- Conseiller la coordination sur l'organisation d'un atelier de formation sur la gestion de la crise,
- Conduira une formation d'une journée sur les procédures établies.

Profil : Expert en gestion de la crise, niveau Bac+5 ou Bac+8, expérience confirmée en systèmes de contrôle alimentaire, expérience au niveau international souhaitée.

Langue de travail : Français

Nombre et durée des Missions : 4 semaines réparties en une seule ou en deux missions

Lieu : Cotonou, Bénin.

Rapport : Le consultant produira un rapport à l'issue de ses missions. Le rapport sera remis sous format électronique à l'OMC et à la coordination du projet.